UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Processus de démocratisation en Afrique : cas du bénin de 1991 à 2006

Ncabironda , Aimé; Sous la direction de : Professeur Léonidas NDAYISABA

2021
UB, Faculté de Droit
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1335

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DE DROIT

MASTER COMPLEMENTAIRE EN « DROITS DE L'HOMME ET RESOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS »

A/A : 2019- 2020

PROCESSUS DE DEMOCRATISATION EN AFRIQUE : Cas du Bénin de 1991 à 2006

Par Aimé NCABIRONDA

Sous la direction de :

Professeur Leonidas NDAYISABA

Mémoire présenté et défendu en vue de l'obtention du Diplôme de Master complémentaire en droits de l'homme et résolution pacifique des conflits

Bujumbura, août 2021

LES MEMBRES DU JURY

Prof Egide MANIRAKIZA	: Président
Dr Laurent NZOSABA	: Rapporteur
Dr Leonidas NDAYISABA	: Directeur

DEDICACE

A notre épouse ;

A nos chers enfants.

REMERCIEMENTS

Le présent travail est le résultat de nos efforts. Cependant, sa réalisation a bénéficié de la contribution de plusieurs personnes dont nous nous sentons dans l'obligation d'exprimer notre reconnaissance.

Notre plus profonde gratitude va particulièrement à l'endroit du Professeur Leonidas NDAYISABA qui a dirigé ce travail et dont l'attention a bien souvent dépassé ce que l'on peut espérer d'un directeur de mémoire. Sa confiance, sa patience et ses remarques nous ont permis de mener à bien ce travail dans les meilleures conditions. Réaliser un travail de fin d'études sous sa direction a été un privilège dont nous ne lui remercierons jamais assez.

Nous exprimons nos sentiments de reconnaissance aussi à l'endroit de tous les professeurs qui ont contribué à notre formation et aux membres du Jury de ce mémoire qui nous ont fait honneur en acceptant de consacrer leur cher temps à juger ce travail.

Nous saisissons aussi cette opportunité pour dire merci, au personnel du Centre de Documentation Juridique, de la bibliothèque centrale et de la bibliothèque de l'Ecole doctorale de l'Université du Burundi, pour nous avoir permis d'accéder à la documentation.

Nos remerciements s'adressent également à notre famille, c'est-à-dire tous les proches qui, de près ou de loin, ont voulu et fait que nous aillions jusqu'au bout. Nous pensons à vous tous qui nous avez inspiré et aidé à un moment ou un autre, d'une manière ou d'une autre.

Mention distinction à notre très spéciale épouse, inspiration et témoin de tant d'années de transformations, dame sacrifice et compréhension. Sans toi je ne sais pas si j'aurai pu.
C'est aussi grâce aux étoiles qui scintillent autour de nous d'un indice d'amour : j'ai nommé nos chers enfants. Vous êtes les chefs-d'œuvre de notre existence.
A tout un chacun, nous disons sincèrement merci.

RESUME

Après sa décolonisation dans les années 1960, le continent africain est à peine entré dans l'ère de démocratisation. Le Bénin, ancienne colonie de la France, et pays de l'Afrique Occidentale, a déclenché son processus de démocratisation depuis les années 1990, après une longue période de troubles internes caractérisées par des coups d'Etat militaires.

Bien que le Bénin ait réussi une transition démocratique, jusqu'à être considéré comme modèle en démocratie en Afrique, les autres Etats voisins et lointains, se trouvant dans les mêmes contextes, ont échoué leur processus de démocratisation : le Togo en est un exemple parlant. Force est de nous demander alors pourquoi et par quels moyens le Bénin a pu réussir son processus de démocratisation, jusqu' à être considéré comme bon élève en matière de démocratie en Afrique.

En effet, le processus de démocratisation a réussi dans ce pays grâce à un concours d'actions de plusieurs acteurs dont spécialement, les syndicats, les étudiants, les médias, les organisations de la société civile, et les partis politiques. C'est surtout grâce à leurs stratégies d'approche lors des négociations au sein de la Conférence nationale, organe qui a préparé et conduit le processus de démocratisation au Bénin.

Mots clés : démocratisation, processus, Bénin.

ABSTRACT

After its decolonization in the 1960 century, the African continent hardly entered the era of democratization. Benin, a former colony of French, and a country in West Africa, started its democratization process in the 1990 century, after a long period of internal of internal crisis characterized by military force intervention.

Although Benin has succeeded in a democratic transition, until to be considered as a model for democracy in Africa, other neighboring and distant states, finding themselves in the same contexts, have failed their democratization process: Togo is the specific example.
We can ask ourselves why and by what means Benin has been able to succeed in its democratization process, until to be considered as a model of the democracy in Africa.

Indeed, the democratization process has succeeded in this country thanks to a competition of actions of several actors including especially Trades-unions, students, media, civil society organizations, and political parties. It is above all thanks to their approach strategies during negotiations within the National Conference, the body which prepared and led the democratization process in Benin.

Keywords: democratization, process, Benin

TABLE DES MATIERES

LES MEMBRES DU JURY i
DEDICACE ii
REMERCIEMENTS iii
RESUME iv
ABSTRACT v
TABLE DES MATIERES vi
LISTE DES TABLEAUX ET CARTES ix
SIGLES ET ABREVIATIONS x
AVANT- PROPOS xii

INTRODUCTION GENERALE 1

1. Intérêt du choix du sujet 2
2. Délimitation du sujet 2
3. Problématique 3
4. Hypothèse 3
5. Méthodologie 3
6. Articulation du sujet 4
CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES CONCEPTS DU SUJET 5
I. La démocratie 5
I.1. Signification du concept « démocratie » 5
I.2. Origine et histoire de la démocratie 7
I.2.1. Origine de la démocratie 7
I.2.2. Histoire de la démocratie 7
I.2.2.1. La « révolution » anglaise (1649 à 1688) 9
I.2.2.2. La Révolution américaine (1776) 9
I.2.2.3. La Révolution française (1789) 10
I.3. Les formes de démocratie 12
I.3.1. La démocratie directe 12
I.3.2. La démocratie représentative 13
2. Le processus de démocratisation 14
2.1. Signification de la démocratisation 14
2.2. Le processus de démocratisation en Europe 15

2.2.1. Le Portugal 15
2.2. 2. L'Espagne 18
2.2. 2. 1. Le Premier Franquisme (1939-1945) 19
2.2. 2. 2. Le Moyen Franquisme (1945-1957) 19
2.2. 2. 3. Le Deuxième Franquisme (1957-1969) 19
2.2. 2. 4. Crépuscule du Régime (1969-1973 20
2.2.3 La Grèce 20
2.3. Le processus de démocratisation en Afrique 22
2.3.1. Le Togo 23
2.3.2. Le Niger 25
2.3.3. Le Burundi 25
CHAPITRE II : LES OBSTACLES A LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE 27
1. Description de la problématique de la démocratie africaine 27
2. Analyse de différents obstacles à la démocratie en Afrique 31
2.1. La culture politique 31
2.2. La corruption 33
2.3. L'attrait du pouvoir 35
2.4. Les fondements viciés du jeu électoral 35
2.5. Le mode de conversion démocratique 37
2.6. Les problèmes économiques 38
2.7. La dépendance internationale 39
2.8. La rupture entre l'Elite et la population 40
2.9. Le rôle de l'armée 42
CHAPITRE III : PROCESSUS DE DEMOCRATISATION DU BÉNIN 44
1. Situation générale du Bénin 44
1.1. Localisation géographique 44
1.2. Situation politique 46
1.3. Situation économique 48
1.4. Diplomatie 50
2. Les enjeux de la démocratie au Bénin 50
2.1. Rôle de l'opposition dans le processus de démocratisation au Bénin 50
2.1.1. La période transitionnelle au Bénin 52
2.1.1.1. La cohésion de l'opposition 52
2.1.1.2. L'agenda de réforme commune 54
2.1.1.3. Résistance aux pressions du régime autoritaire 55

2.1.1.4. Les stratégies de l'opposition....56
2.1.1.4. 1. La radicalisation des membres de l'opposition....56
2.1.1.4. 2. Inclusion de l'élite autoritaire....57
2.1.1.4. 3. Amnistie des crimes de l'ancien régime....58
2.1.2. La période post transitionnelle....58
2.1.2. 1. Déroulement des élections....58
2.1.2. 2. La réécriture de la nouvelle Constitution....59
2.2. Le rôle ou actions des médias dans le processus de démocratisation du Bénin....60
2.3. Rôle de la société civile dans le processus démocratique du Bénin....62
CONCLUSION GENERALE....63
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES....65
I. Textes législatifs....65
II. Les ouvrages....65
III. Thèses et mémoires....66
IV. Les articles....67
V. Les rapports....70
VI. Webographie....70
ANNEXES....73

LISTE DES TABLEAUX ET CARTES

Carte n° 1 : La République du Bénin 45

Tableau n° 1 : Résumé des effets de l'unité de l'opposition 54

Tableau n°2 : Résumé des stratégies de l'opposition 58

Tableau N°3 : Résumé des facteurs observés et de leurs impacts dans la période de transition et post-transitionnelle 61

SIGLES ET ABREVIATIONS

%	: pourcentage
ACP	: Afrique, Caraïbes et Pacifiques
ANE	: Acteurs non étatiques
BR	: Bloc républicain
CEDEAO	: Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
CEE	: Communauté économique européenne
CEE	: Communauté économique de l'Europe
CEPAL	: Commission économique pour l'Amérique latine
FCBE	: Forces Cauris pour un Bénin émergent
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
FMI	: Fonds monétaire international
FOD	: Front d'opposition démocratique
HCR	: Haut conseil de la République
Mds	: Milliards
MINUSCA	: La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique
ONG	: Organisation non gouvernementale
OSC	: Organisation de la société civile
OTAN	: Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PAG	: Programme d'action gouvernementale
PAIGC	: Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert
PCD	: Parti communiste de Dahomey
PIB	: Produit intérieur brut
PRPB	: Parti de la révolution Populaire au Bénin
RDC	: République démocratique du Congo
UA	: Union Africaine
UEMOA	: Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest

UP	: Union progressiste
URSS	: Union des Républiques socialistes soviétiques
USA	: United States of America

AVANT- PROPOS

Après près trois décennies au lendemain de la décolonisation, les Etats africains sont entrés dans une ère démocratique. Cette nouvelle page n'a pas été vécue de la même façon dans les différents Etats, certains ont adopté une démocratie de façade d'autres ont réussi le processus de démocratisation.

Notre perspective par le biais du présent travail « Processus de démocratisation en Afrique : Cas du Bénin de 1991 à 2006 » a pour objet de se pencher sur cette question en cherchant à savoir pourquoi et comment certains pays africains ont pu tourner la page en s'adaptant au processus de démocratisation, tandis que d'autres pourtant dans les mêmes contextes ont totalement échoué le processus. L'exemple type du Bénin a servi de modèle au continent africain, et nous nous demandons comment ce pays est parvenu à se stabiliser, certes des acteurs différents ont joué un rôle important dans le processus, et comment alors dans les autres pays sont restés caractérisés par des régimes politiques dictatoriaux jusqu'à nos jours.

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DE DROIT

INTRODUCTION GENERALE

Le présent travail vient s'ajouter à beaucoup d'autres qui se sont intéressés à la démocratie au monde. Celle-ci a été le fruit d'un long processus. Dans certains cas, des conférences nationales ont été initiées au monde, comme en Afrique, au début des années 1990, à la suite de la chute du mur de Berlin et de l'effondrement des pays communistes de l'ancien bloc de l'Est, et ont inauguré la « vague de démocratisation » (HUNTINGTON, S. P., 1993).

Soulignons que la plupart des pays africains l'ont lancé au début des années 1990 selon deux modalités différentes :

D'une part, par les conférences nationales, qui sont une invention, et une contribution africaine à la théorie de la démocratisation. Les conférences nationales consistaient en des transitions passant des pouvoirs autoritaires ou dictatoriaux aux pouvoirs démocratiques.

Ces assises politiques qui étaient imposées par les mouvements d'opposition aux pouvoirs établis et composés, essentiellement, d'organisations de la société civile, se sont soldées par des résultats variables.

Au Togo par exemple, un Haut Conseil de la République a été instauré avec pour charge de préparer la transition vers des élections multipartites. Les principaux partis d'opposition, ont boycotté le scrutin du 25 août 1993 qui fut, toutefois, remporté facilement par le président sortant, Gnassinbe Eyadéma.

Un autre exemple est celui du Niger où un gouvernement de transition a été formé conduisant vers le multipartisme politique. La population s'est exprimée à 90 % en faveur d'une nouvelle Constitution du 26 décembre 1992et le Président en place Mahamane Ousmane a été reconduit dans ses fonctions, mais un différend est surgi lors de la désignation du Premier Ministre, ce qui a conduit aux nouvelles élections.

Au Burundi, après le lancement du processus de démocratisation depuis le Sommet France-Afrique, le Gouvernement d'alors de Pierre Buyoya-I a mis en place une commission chargée d'élaborer une nouvelle constitution reconnaissant le multipartisme. Des élections générales ont été organisées en juin 1993 et furent remportées par le parti FRODEBU, principal parti majoritaire de l'opposition. Trois mois plus tard, le premier Président démocratiquement élu fut assassiné ainsi que certains de ses proches collaborateurs.

Quant au Bénin, pays qui fait objet de notre question de recherche, il fut l'un des pays de l'Afrique occidentale francophone à tourner la page du pouvoir autoritaire de Kérékou,

jusque-là Président, en 1990, par l'organisation des élections démocratiques avec une transition négociée par la conférence nationale des forces vives.

Ce modèle béninois de transition a influencé le dynamisme politique des pays francophones du début des années 1990. Sept pays ont adhéré à cette nouvelle forme de démocratisation avec des formes diverses (HUNTINGTON, S. P, 1993).
Ces Pays sont entre autres : le Togo, le Niger, le Ghana, le Sénégal, la Gambie, les Îles du Cap vert et le Lesotho.
D'autre part, la démocratisation dite moins originale, a consisté à anticiper la revendication de la tenue d'une conférence nationale souveraine appelée « stratégie offensive » ou à réformer le système constitutionnel et politique sous les pressions nationales et internationales dite « stratégie défensive ».
Des conférences, sur ce modèle, ont été telle conférence a été organisées en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Cameroun, au Madagascar, en Tanzanie, en Ouganda, au Nigeria, au Ghana, au Malawi, etc.
La stratégie offensive consistant, pour le Président de la République, à prendre l'initiative de la démocratisation, a été expérimentée en Zambie, au Cap-Vert, à Sao Tomé-et-Principe, etc.

1. Intérêt du choix du sujet

Notre recherche se focalise sur le Bénin, un Etat de l'Afrique de l'Ouest qui a connu un essor démocratique remarquable et qui est considéré comme un modèle de la démocratie en Afrique. Comme beaucoup de pays africains, ce pays a traversé des périodes sombres à partir des années 1960, la période dite des indépendances et d'après les indépendances.
Le choix de ce pays n'est pas un fruit du hasard. C'est un pays qui, à notre lecture des moments, a fortement influencé la vague de transition démocratique en Afrique.

2. Délimitation du sujet

Après l'indépendance du Bénin le 1er août 1960, ce pays a connu une vague de tensions politiques qui se soldaient par des coups d'Etat militaires. Dans notre travail, nous nous intéressons à deux périodes : la première période allant de 1991 à 1996, présidée par Nécephore Soglo, et la deuxième période allant de 1996 à 2006 présidée par Mathieu Kérekou.

3. Problématique

Depuis son indépendance, le Bénin a connu 18 présidents ou chef de transition dont Mathieu Kérékou a été 4 fois à la tête du pays soit par des coups d'Etat, soit par élections. Trois autres ont été destitués par des coups d'Etat militaires et un autre a été contraint de démissionner.
A partir des années 1990, le Bénin est entré dans une ère démocratique jusqu'à être considéré comme modèle démocratique. Une période transitionnelle consensuelle a été instaurée et a été renforcée par la période post transitionnelle. On peut alors se demander comment ce pays considéré comme modèle en démocratie en est arrivé à ce stade et quels en sont les acteurs.

Quelques mois avant le 17 mai 2019, le Bénin a été confronté à une accélération du cours des événements. La nouvelle page de l'histoire béninoise qui s'écrivait est l'aboutissement d'une crise lancinante qui a accouché de nouvelles institutions et d'une nouvelle configuration politique, mutations qui ont généré de nouvelles perspectives.

Et pourquoi ce revirement démocratique pour un pays qui avait su dépasser un stade important où l'alternance politique avait réussi ? Quels sont les enjeux de ce revirement ? Quelles sont les nouvelles perspectives pour ce pays ? Cette question ne fera pas objet de notre étude, mais appelle l'attention de plus d'une personne.

4. Hypothèse

Pour mener à bien notre travail, nous avons posé deux hypothèses dont une générale et une spécifique.

1. **Hypothèse générale** : La Conférence nationale souveraine regroupant toutes les forces vives mise en place depuis décembre 1989, a été le moteur de la démocratisation du Bénin.
2. **Hypothèse spécifique** : La transition démocratique a réussi au Bénin grâce à la classe politique qui a su mettre en avant un leadership mesuré et rassurant.

5. Méthodologie

C'est par la méthode de recherche documentaire que nous avons mené notre étude. Les bibliothèques de l'Université du Burundi et le Centre de Documentations Juridiques ont été pour nous le lieu principal de notre recherche. Nous avons aussi fait recours à la webographie.

6. Articulation du sujet

Notre travail s'articule sur trois chapitres :

Le premier est consacré aux généralités sur les concepts-clés qui intéressent notre sujet.

Le deuxième sera réservé à l'analyse des obstacles de la démocratie en en Afrique. Et le troisième qui va exposer le traitement du processus de démocratisation du Bénin dans les années 1990. Enfin, une conclusion générale et quelques recommandations viennent terminer le présent travail.

CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES CONCEPTS DU SUJET

Notre sujet comporte deux notions différentes mais qui développent des liens fort étroits entre eux : la démocratie qui est une notion très ancienne d'origine grecque, et le processus de démocratisation qui est une invention de la science politique.

1. La démocratie

Dans la présente section, il sera question de revenir sur la signification du concept « démocratie », et ses formes.

1.1. Signification du concept « démocratie »

La démocratie est définie variablement selon les auteurs, et a aussi une histoire. Etymologiquement, le mot « démocratie » vient du grec ancien *dêmos*, peuple, population d'un pays (mais aussi le territoire appartenant à une communauté), et *kratos*, pouvoir, autorité[1].

La démocratie est de prime abord le pouvoir du peuple de gérer leur vie commune. La démocratie est donc le régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple.

D'après Naoufel Liouane, la démocratie peut être définie, en terme purement procédural, comme étant un ensemble de règles et procédures qui régulent le transfert du pouvoir politique et l'expression libre des désaccords à tous les niveaux de la vie publique (TAVARES et WACZIARG 2000).
Selon GUILLAUME, R. (2007), la démocratie serait un régime politique à l'intérieur duquel le citoyen exerce un droit de vote. Ce dernier déterminant celui qui le représentera au sein du Parlement.
Cette définition simpliste est même empruntée par LIPSET en disant que la démocratie se définit comme « un système politique qui, à l'intérieur d'un complexe social, permet le renouvellement légal du personnel dirigeant, et comme un mécanisme social qui permet à une très grande partie de la population d'exercer une influence sur les décisions importantes en choisissant les responsables.

[1] http://toupie.org/Dictionnaire/Democratie.htm, consulté le 26/6/2021

Dans son discours du 19 novembre 1963 à Gettysburg, Abraham Lincoln a défini la démocratie comme "le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple/*government of the people, by the people, for the people*[2]".
En cela, il met l'accent sur la nécessité pour les gens de prendre en charge les questions qui déterminent leur destin et suggère un lien direct entre le gouvernement et le peuple.

Pour être plus concret, on pourrait dire que, dans un système démocratique, le pouvoir vient du peuple, il est exercé par le peuple, et en vue de ses propres intérêts (Dr. RAVELOSON, J.A., 2008).
Selon La Gazette du Golfe, la démocratie est « l'émergence d'un processus qui vise la promotion de l'homme par l'homme et réellement pour l'homme ». (FRERE, Marie-Soleil, 2018)

En règle générale, les démocraties peuvent être directes, indirectes ou représentatives. Toutes ces différentes formes peuvent être empruntées par les organisations étatiques, soit séparément, soit en combinant les deux formes.

La mise en place d'un système politique démocratique constitue un élément majeur de la démocratisation. Ce système permet de créer la compétition politique et donc la tenue d'élections libres et concurrentielles (Léon Saur, 2012).

La définition de la démocratie ne doit pas se limiter aux procédures indispensables pour des élections libres. La transition à la démocratie bien que débouchant sur l'acte fondateur de la démocratie que sont les élections libres, n'est pas suffisant. Il s'agit d'une vision trop étroite de la démocratie qui ignore la notion, plus large, de voix citoyenne, par laquelle on entend la liberté d'expression et la participation des citoyens à la vie politique, et celle de la nécessité pour l'Etat de rendre des comptes (NAOUFEL L., 2012).
D'après ces différentes conceptions sur le terme « démocratie », nous constatons qu'il n'y a pas de définition unanime de ce terme.
La démocratie est donc un idéal universellement reconnu et un objectif fondé sur des valeurs communes à tous les peuples qui composent la communauté mondiale, indépendamment des différences culturelles, politiques, sociales et économiques. Elle est donc un droit fondamental du citoyen, qui doit être exercé dans des conditions de liberté, d'égalité, de transparence et de responsabilité, dans le respect de la pluralité des opinions et dans l'intérêt commun. La démocratie est à la fois un idéal à poursuivre et un mode de gouvernement à appliquer selon

[2] https://www.universalis.fr/encyclopedie/democratie/, consulté le 17/7/2021

des modalités traduisant la diversité des expériences et des particularités culturelles, sans déroger aux principes, normes et règles internationalement reconnus. Elle est donc un état, ou une condition, sans cesse perfectionné et toujours perfectible dont l'évolution dépend de divers facteurs, politiques, sociaux, économiques et culturels (BASSIOUNI, Ch. et alii, 1998).

1.2. Origine et histoire de la démocratie

La démocratie trouve ses origines dans la société grecque depuis l'Antiquité, tandis que son histoire remonte depuis la Préhistoire.

1.2.1. Origine de la démocratie

Les premières expériences d'un régime politique démocratique ont lieu pendant l'Antiquité, dans la cité grecque d'Athènes. Le terme « démocratie » vient d'ailleurs du grec ancien « démos », qui signifie « peuple », et « kratos », qui réfère au pouvoir : la démocratie est donc, littéralement, le « pouvoir du peuple » (SAUR L., 2017).

Il faut toutefois savoir que, pour les Athéniens, le peuple se limite aux citoyens, c'est-à-dire aux hommes libres, nés de père athénien. Le groupe des citoyens n'inclut donc pas les femmes, les enfants, les étrangers et les esclaves, environ 10 % de la population du territoire d'Athènes fait ainsi partie des citoyens.

Évidemment, la démocratie athénienne, fort différente des démocraties modernes, ne s'est pas implantée du jour au lendemain. La mise en place d'un régime politique où l'ensemble des citoyens pouvait participer à la prise de décision était inédite dans le monde grec. C'est donc graduellement que les institutions démocratiques ont vu le jour à Athènes[3] (SAUR Léon, 2017).

1.2.2. Histoire de la démocratie

L'histoire de la démocratie commence à une longue date de la préhistoire où apparurent les premières communautés pré-démocratiques. Le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon nous donne les dates clé de l'évolution de la démocratie[4].

[3] http://www.pariciademocratie.com/approfondir/pouvoirs-et-democratie/1434-origines-de-la-democratie-d-athenes-a-aujourd-hui, consulté le 20/6/2021

[4] https://reseau-mirabel.info/ressource/576/Millenaire-3-Le-centre-de-Ressources-Prospectives-du-Grand-Lyon#:~:text=Ressource%20Mill%C3%A9naire%203%20%3A%20Le%20centre,Lyon%20%E2%80%94, consulté le 20/6/2021

En 594 av. J.-C., l'archonte Solon établit un système de classe pour la sélection des magistrats : les citoyens les plus pauvres ont accès aux tribunaux et à l'assemblée du peuple, mais pas aux postes de magistrats et de membres du Conseil. Athènes avance ensuite vers plus de démocratie avec Pisistrate et surtout Clistène, qui fait adopter les réformes qui fondent la démocratie athénienne.

En 461 av. J.-C., Périclès est élu stratège. Il a une influence prédominante, et contribue à l'approfondissement de la démocratie athénienne, de sorte que même les plus pauvres peuvent accéder aux plus hautes magistratures.

Au Moyen Age, la notion de liberté et d'égalité entre les hommes progresse lentement par le christianisme (égalité des hommes devant Dieu), l'universalisme judéo-chrétien, et s'accélère ensuite avec le déclin de la société féodale, la constitution d'une riche classe de commerçants capables de participer aux affaires gouvernementales, puis avec la Renaissance (humanisme) et la Réforme (lutte pour la liberté de religion).

Au 11ème siècle, fut l'apparition en Espagne des premières assemblées représentatives médiévales (par ordre).

En 1215, les barons anglais outrés par le despotisme du Roi Jean Sans TERRE lui imposent la signature de la Magna Carta afin d'obtenir des garanties concernant des droits élémentaires (celui d'être jugé devant un tribunal indépendant, pouvoir donner son opinion sur le bon gouvernement du royaume…). Ces droits sont confirmés à nouveaux en 1297.

Au 14ème siècle, des soulèvements populaires à dimension démocratique se déroulèrent en Flandre, en Toscane, à Paris et à Rouen.

De 1568-1648, les Néerlandais qui ont obtenu leur indépendance du trône d'Espagne proclament une République bourgeoise. Ils ont une assemblée représentative, certes numériquement limitée en comparaison du Parlement anglais, mais gardienne des libertés et des droits. Cette Assemblée démet de ses pouvoirs Philippe II lorsqu'il viole de manière répétée ces droits (progression de l'idée que l'autorité vient d'en bas)[5].

D'autres événements qui ont marqué l'avènement de la démocratie furent les différentes révolutions en Angleterre, en Amérique et en France.

[5] http://www.paricilademocratie.com/approfondir/pouvoirs-et-democratie/1434-origines-de-la-democratie-d-athenes-a-aujourd-hui, consulté le 20/6/2021

1.2.2.1. La « révolution » anglaise (1649 à 1688)[6]

En 1649, les rois anglais ne cessent d'ignorer les remontrances du Parlement de sorte que la guerre civile éclate en Angleterre en 1642 entre le despotisme royal représenté par le Roi Charles I et le parlementarisme libéral avec à sa tête Olivier Cromwell. En 1649, le Roi Charles I a la tête tranchée. De 1649 jusqu'à sa mort en 1658, Olivier Cromwell met en place une République aux allures de dictature. Elle aboutit au retour de la monarchie avec Charles II en 1660.

En 1679, le 27 mai, sous le règne du Roi Charles II, le Parlement anglais adopte l'Habeas Corpus Act qui stipule que toute personne arrêtée par un puissant peut, à sa demande, être présentée à un magistrat qui peut décider de sa libération. L'Habeas Corpus est un moyen de limiter l'arbitraire des puissants.

En 1689, alors qu'une nouvelle révolution a éclaté en 1688, les Anglais ont demandé au prince

Guillaume d'Orange de prendre la tête des troupes anglaises contre leur Roi Jacques II, dont les exactions ont conduit à une révolte populaire. Néanmoins, avant de lui donner ce commandement, ils lui demandent de signer un texte de loi : le *Bill of Rights*. Signé à Westminster en 1689, il résume les droits reconnus aux Anglais et reconnaît que le souverain ne peut établir l'absolutisme. Il est interdit au Roi de suspendre des lois, d'empêcher leur exécution et d'ériger une juridiction d'exception. Ce texte préfigure la démocratie moderne. La doctrine de la souveraineté populaire remplace celle du droit divin. C'est la véritable naissance du parlementarisme britannique[7].

1.2.2.2. La Révolution américaine (1776)

En 1776, Thomas Jefferson, Benjamin Franklin et John Adams rédigent la déclaration d'Indépendance des États-Unis, alors que la Révolution américaine née de la révolte des colonies américaines contre la domination britannique bat son plein. Les grands principes de la démocratie moderne sont posés : existence de droits inaliénables, pouvoir issu du peuple, etc[8]. Certains de ces droits sont consacrés dans le principe d'égalité comme le précisent Marc BELISSA (1998) :

[6] https://www.universalis.fr/encyclopedie/seconde-revolution-anglaise/, consulté le 25/6/2021

[7] http://www.pariciladernocratie.com/approfondir/pouvoirs-et-democratie/1434-origines-de-la-democratie-d-athenes-a-aujourd-hui, consulté le 20/6/2021

[8] https://www.histoire-pour-tous.fr/dossiers/5619-revolution-americaine-et-naissance-des-etats-unis.html, consulté le 7/7/2021

« Tous les homes sont nés égaux : ils sont dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables [...]. Les gouvernements sont établis par les hommes pour garantir ces droits et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés ».

Ainsi, la Constitution des Etats-Unis d'Amérique est adoptée le 17 septembre 1787 par les représentants des treize colonies américaines. Elle s'appuie sur la déclaration de 1776 et définit les contours d'une démocratie représentative garantissant une société ouverte et égalitaire. Elle concilie le pouvoir des États avec le pouvoir fédéral centralisateur, tout en garantissant les institutions.

En 1798, la Constitution qui entre en vigueur le 4 mars 1789 organise les trois pouvoirs selon les idées de John Locke et de Charles-Louis de Secondât Baron de La Brède et de Montesquieu (philosophes des lumières). Le pouvoir exécutif est confié à un président élu, le pouvoir législatif appartient aux deux Chambres (la Chambre des représentants et le Sénat), le pouvoir judiciaire est représenté par la Cour suprême. Le droit de vote est étendu, pour devenir dès 1800 pratiquement universel dans 7 des 13 États que compte l'Union des Etats américains. L'abolition de l'esclavage fera l'objet de la guerre civile de 1861 à 1865. La révolution américaine exerça une influence considérable en Europe[9].

1.2.2.3. La Révolution française (1789)

Après la prise de la Bastille (14 juillet 1789), avec l'abolition des privilèges seigneuriaux (4 août 1789) et la proclamation de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août 1789), une Assemblée Nationale Constituante fut formée le 6 juillet 1789. Suivent la première Charte européenne des droits fondamentaux. La royauté absolue remplacée par une monarchie constitutionnelle. La bourgeoisie fait triompher les idéaux issus du siècle des Lumières et promeut le libéralisme économique et social[10].

En 1791 (26 août 1789), le vote de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen marque une étape considérable vers la démocratie. Ce texte fondateur des libertés publiques proclamé en s'inspirant de Jean Jacques Rousseau que les « hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » (art. 1), accorde aux citoyens les libertés fondamentales (liberté de pensée, de se réunir et de critiquer), garantit la propriété privée, et proclame la souveraineté de la nation (art. 3)[11].

[9] https://www.histoire-pour-tous.fr/dossiers/5619-revolution-americaine-et-naissance-des-etats-unis.html. consulté le 7/7/2021

[10] Http://www.ac-grenoble.fr/college/jastres.aubenas/IMG/pdf/La_Revolution_francaise_et_l_Empire_1789-1815.pdf. consulté le 21/6/2021

[11] Voir La Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789

En 1791 en date du 3 septembre, c'est l'adoption de la nouvelle Constitution, qui instaure un suffrage censitaire.

L'Assemblée Nationale est élue au suffrage universel. La Constitution garantit l'exercice du pouvoir démocratique en empêchant l'instauration d'une autorité absolue par la séparation des trois pouvoirs. On reconnaît la séparation de l'Église et de l'État. L'exécution du Roi le 21 janvier 1793 met radicalement fin à l'ancien régime.

Le 19ème siècle fut caractérisé par le retentissement de la Révolution Française qui a exercé un impact déterminant sur la formation de l'idée démocratique moderne. Avant la fin du 19ème siècle, toutes les grandes monarchies d'Europe Occidentale ont adopté une Constitution qui limite le pouvoir de la couronne et se sont dotées d'un corps législatif sur le modèle du Parlement britannique. La Révolution a aussi construit une vision de l'histoire qui présente cet événement comme la voix unique vers la démocratie en Europe, reléguant au second plan les voies réformatrices empruntées avec succès ailleurs en Europe.

Vers 1840, il y eu renversement des idées politiques. Le régime représentatif est appelé démocratie en Europe et aux Etats-Unis, alors que dans toute l'histoire de la pensée politique, le système représentatif et la démocratie étaient considérés comme antinomiques.

En 1848, une multitude de révolutions éclatent dans les pays européens avec des visées et des durées différentes : En France, Italie méridionale, Suisse, Allemagne, Autriche, Hongrie, Royaume de Bohême, fut l'instauration définitive du suffrage universel, tandis qu'en 1872, la Grande-Bretagne adopte un système de vote secret, en France, ce type de vote se généralise dans les années 1880.

Entre 1881et 1884, sous la IIème République française[12], plusieurs lois étendent les libertés : liberté de la presse (loi du 30 juin 1881), liberté de réunion (loi du 29 juillet 1881), liberté syndicale (loi du 21 mars1884), libre administration des communes (loi du 5 avril 1884).

En 1944, intervint une Ordonnance du 21 avril qui accorde le droit de vote aux femmes : le suffrage devient réellement universel en France.

En 1945, le Préambule de la Constitution de la IVème République, lui-même rappelé par le Préambule de la Constitution de 1958, pose des droits économiques et sociaux et des libertés : égalité des hommes et des femmes, droit d'asile, droit au travail, droit de grève, liberté syndicale, droit à la santé, à l'éducation, à la protection de la famille, aux loisirs.

[12] La Deuxième République, ou Seconde République, est le régime républicain de la France du 24 février 1848, date de la proclamation provisoire de la République à Paris, jusqu'à la proclamation de Louis-Napoléon Bonaparte comme empereur le 2 décembre 1852.

Entre 1945 et 1957 : le succès de la démocratie dans les Etats d'Europe occidentale va être une condition de l'intégration européenne[13].

1.3. Les formes de démocratie

Il existe différentes formes de démocratie et aucune ne peut tenir lieu de modèle pour les autres. Il existe des démocraties présidentielles (comme en France, en Roumanie ou en Russie) et des démocraties parlementaires (comme au Royaume-Uni, en Slovaquie ou en Espagne). D'autres pays, comme l'Allemagne, sont dotés de structures gouvernementales fédérales.

Des démocraties utilisent un système de vote proportionnel quand d'autres lui préfèrent le vote majoritaire. Toutes ont cependant, en commun, un certain nombre de principes, dont l'égalité de tous les citoyens et le droit de chacun à un certain degré d'autonomie personnelle. Mais il ne s'agit pas pour chaque individu d'agir comme il l'entend. Cela signifie que le système confère une voix égale à tous les citoyens et reconnaît que chacun est capable d'un choix indépendant et a droit à la prise en considération de son choix. Après quoi, bien des choses dépendent de l'initiative et de la participation de chacun (EREVAN, A., 2007).

1.3.1. La démocratie directe

La démocratie directe est l'une des formes premières de la démocratie dans laquelle le peuple exerce directement le pouvoir politique.

Dans l'Antiquité et en particulier au VI^{ème} siècle avant notre ère, des cités ou des groupes sociaux étaient organisés en démocratie directe (EREVAN, A., 2007).

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) estime que la démocratie ne peut être que directe en se fondant sur les droits naturels des êtres humains et sur le pacte social qui les unit. Cependant, au XVII^{ème} et aux XVIIIème siècles, de nombreux penseurs considèrent que la démocratie directe n'est applicable que dans de petits pays, avec peu d'habitants et ayant une structure sociale homogène.

Les Etats démocratiques modernes qui se sont construits à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle, sont caractérisés par une démocratie représentative. La seule exception notable est la Suisse, dotée d'une forme originale de démocratie directe que facilite le fédéralisme.

[13] Http://www.ac-grenoble.fr/college/jastres.aubenas/IMG/pdf/La_Revolution_francaise_et_l_Empire_1789-1815.pdf, consulté le 21/6/2021

1.3.2. La démocratie représentative

La démocratie représentative, appelée aussi "démocratie délégative", est l'une des formes de la démocratie dans laquelle les citoyens expriment leur volonté par l'intermédiaire de représentants élus à qui ils délèguent leurs pouvoirs. Ces élus, qui représentent la volonté générale, votent la loi et contrôlent éventuellement le gouvernement (EREVAN, A., 2007).

La démocratie représentative s'oppose à la démocratie directe, beaucoup moins répandue, dans laquelle c'est le peuple qui prend lui-même les décisions.
La démocratie représentative est critiquée sur le fait qu'elle dépossède le peuple souverain de son pouvoir. La démocratie directe devient alors une alternative.

Certains pays ont ainsi intégré des éléments de démocratie directe dans leurs Constitutions pour que les citoyens soient davantage impliqués dans les décisions politiques[14].

La constitution de la France s'inscrit dans la droite ligne de la démocratie représentative en édictant que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum[15]. Mais on voit dans cette disposition, un dosage de démocratie directe, celui de confier l'exercice de la souveraineté au peuple par voie de référendum.

La Constitution de la République du Burundi du 7 juin 2018 rejoint celle de la République de la France de 1958 : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce, soit directement par la voie du référendum, soit indirectement par ses représentants (...) [16]».
Bien que la démocratie représentative soit la forme de démocratie la plus adoptée par les Etats modernes, elle a des limites entre autres :

- Intérêts des élus ne coïncidant pas nécessairement avec ceux des électeurs[17].
- Concentration des pouvoirs qui favorise la corruption.
- Quasi-impossibilité d'être élu si l'on n'est pas candidat au nom d'un parti. L'élu agit alors en conformité avec la ligne politique de son parti et non en fonction de ses convictions propres.
- Risque d'absentéisme.
- Tendance à la concentration des forces politiques et souvent au bipartisme[18].

[14] C'est par exemple quand le peuple vote un référendum ou exprime sa volonté par un suffrage universel direct.
[15] Voir Art.3. al 1. de la Constitution de la République de la France de 1958
[16] Voir Art.7.. al.1 de la Constitution de la République du Burundi du 7 juin 2018
[17] Par Exemple des députés qui déterminent eux-mêmes leurs propres salaires
[18] http://www.toupie.org/Dictionnaire/Democratie_representative.htm. consulté le 1/10/2020

2. Le processus de démocratisation

Sous ce point, nous allons d'abord analyser la signification du concept « processus de démocratisation », ensuite, nous allons voir comment le processus de démocratisation s'est déroulé dans certains pays de l'Europe, surtout de l'Europe du sud, et enfin nous terminerons le point en analysant le processus de démocratisation en Afrique.

2.1. Signification de la démocratisation

De nos jours, ce concept« processus de démocratisation » s'applique aux processus de transition de régimes autoritaires à des régimes démocratiques. Il s'agit d'une action par laquelle des acteurs politiques (oppositions, partis, syndicats, etc.) tentent d'accroître, d'élargir ou même d'implanter des pratiques qui relèvent de la démocratie. Ces processus peuvent réussir ou échouer.

Les pays qui y ont réussi, ont dû prendre un temps suffisant surtout dominé par des révolutions ayant mis fin aux régimes dictatoriaux d'alors (Angleterre, France Portugal), et les pays qui y ont échoué, dans la plupart des cas, les régimes autoritaires ont dû déployer une répression aveugle contre toute tentative de révolte. La majorité des Etats africains, ont été poussés à engager le processus de démocratisation au lendemain de la Baule en 1990. Leurs économies étant mis à mal, et toute aide financière étant conditionnée par l'acceptation du système du multipartisme[19], les autorités en place ont adopté une stratégie de façade en acceptant le multipartisme, mais qui en réalité a été remis en cause au lendemain de son adoption (Togo, Niger, Burundi).

La transition peut avoir lieu dans des conditions très différentes. Elle s'étale en général sur plusieurs années et des contextes très différents à savoir le niveau de développement ou l'existence antérieure d'un système démocratique (NAOUFEL L., 2012).

La transition démocratique est donc un terme imprécis, qui s'est répandu dans le langage courant de la science politique à la fin des années 1980 par O'Donnell Guillermo, Philippe Schmitter et Laurence Whitehead (1986) dans le contexte d'un programme comparatiste

[19] En Afrique, la France a joué un rôle important dans son processus de démocratisation. C'est à travers le discours de la Baule du 20 juin 1990, que François Mitterrand, alors le chef de l'Etat français, pose pour la première fois, lors d'un sommet qui réunit 37 de ses homologues africains, des conditions à son aide à l'Afrique : la démocratisation et des critères de "bonne gouvernance

Europe du Sud/Amérique latine sur les « transitions de l'autoritarisme à la démocratie (*in* NAOUFEL Liouane, 2012).

Selon AHMED Salah et LIOUANE Naoufel, ce terme renvoie à différents types de processus de démocratisation :

La « transition à la démocratie » est au sens strict le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique, ou diverses extensions du domaine de la démocratie dans le cadre de régimes démocratiques déjà en place. Il s'agit d'un ensemble de processus qui réalisent le passage pacifique d'une dictature à un régime démocratique à travers l'instauration d'élections libres.

Le terme transition diffère de celui de la démocratisation qui désigne le renforcement du caractère démocratique d'un régime politique. Il s'agit alors de l'approfondissement d'une démocratie préexistante.

Selon Schumpeter, (1942) « la méthode démocratique est le système institutionnel, aboutissant à des décisions politiques dans lequel les individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple » (in, AHMED Salah I et NAOUFEL, L., 2012).

Schumpeter dit que, les institutions démocratiques sont des arrangements institutionnels permettant d'aboutir aux décisions politiques, et pour lesquelles les individus acquièrent le pouvoir de décider à travers de compétitions électorales. (*In*, AHMED Salah I et NAOUFEL, L., 2012).

2.2. Le processus de démocratisation en Europe

Sortant de la dictature au milieu des années 1970, entrant dans les institutions européennes dans les années 1980, enregistrant un développement économique notable et bénéficiant largement des aides de l'Union européenne dans les années 1990, plongeant dans la crise économique et connaissant la montée de partis incarnant une gauche anti-austérité, l'Espagne, le Portugal et la Grèce partagent incontestablement un destin commun depuis ces quarante dernières années. Faisant partie de ce que l'on a coutume d'appeler l'« Europe du Sud », ces trois pays ont donné à l'Union européenne un visage méditerranéen, latin et balkanique, par opposition à une Europe centrale ou nordique (DULPHY, A., et alii, 2016).

2.2.1. Le Portugal

Le Portugal est un pays de l'Europe du Sud, membre de l'Union européenne, situé dans l'Ouest de la péninsule Ibérique. Le Portugal était un régime autoritaire dirigé par SALAZAR,

mort en 1970. Or son successeur CAETANO n'entend pas changer de régime. Les guerres sanglantes de décolonisation menées par le Portugal au Mozambique et en Angola ont exaspéré la population. Certains officiers progressistes de l'armée portugaise, proches du gauche communiste, ont joué un rôle décisif. Les partis politiques et les syndicats prennent le relais ainsi que la population qui descend dans la rue.

Le Portugal a été caractérisé par trois grandes périodes depuis 1926 à 1990.

La première période dite d'isolationniste allant de 1926 à 1960 qui a débuté par un soulèvement militaire, marque l'avènement de l'État Nouveau, la plus longue expérience de régime autoritaire de l'histoire contemporaine de l'Europe Occidentale. Pour le Portugal, il s'agit de la fin de presque un siècle, quasiment ininterrompu de régime libéral (PIMENTA, C., GONÇALVES, O. F., & BRANDÃO, A., 2000).

Dans la pratique et étant donné que les partis politiques ont été interdits, l'éligibilité était quasiment limitée aux membres de l'Union Nationale, un mouvement qui avait été fondé officiellement en 1930 pour soutenir le nouveau régime et qui était, en l'absence formelle des partis politiques, le parti unique. Cet encadrement politique et institutionnel va se maintenir, dans l'essentiel, jusqu'à la fin de l'État Nouveau, en Avril 1974 (PIMENTA, C., GONÇALVES, O. F., & BRANDÃO, A., 2000).

La deuxième période d'ouverture part de 1960 à 1974. Jusqu' à cette période, le Portugal continuait d'être un pays extrêmement pauvre dans le contexte des pays d'Europe Occidentale au début des années soixante. Son revenu par habitant en 1960 était évalué à 3 095 dollars, était le plus bas de toute l'Europe Occidentale.

La situation politique portugaise va être secouée au début des années soixante par le développement des mouvements d'indépendance des colonies que le Portugal maintenait encore à cette époque en Afrique. En effet, des mouvements nationalistes sont en croissance en Angola (dès Février 1961), en Guinée (dès 1962) et au Mozambique (à partir de 1964). En conséquence, le Portugal va s'engager dans des conflits militaires sur ces trois territoires. Cette « guerre coloniale » va bien entendu avoir des conséquences importantes dans le plan politique interne, en augmentant, tout d'abord, la tension entre les forces démocratiques et le régime autoritaire et finalement conduisant à la chute de la dictature et à l'avènement du régime démocratique au Portugal le 25 Avril 1974.

La révolution a commencé le 25 avril 1974 quand des militaires portugais renversaient le régime autoritaire salazariste. L'éditorialiste Georges Dupoy expliquait, dans les colonnes du *Figaro,* les raisons de la chute du gouvernement par les guerres coloniales en Afrique et les visées des putschistes.

Cette opération militaire pour rétablir la démocratie est intervenue quarante-cinq ans, après le soulèvement de jeunes officiers portugais du MFA (Mouvement des Forces Armées) faisant ainsi tomber le régime salazariste, dirigé par Marcello Caetano, successeur depuis 1968 du dictateur António de Oliveira Salazar, et mettant fin à la dictature de quarante-huit ans instaurée en 1926.

La troisième période dite de rupture part de 1974 à 1976 deux ans après la révolte. Les événements qui se suivent au 25 Avril 1974, aussi bien que les transformations et les réactions qui se sont produites, sont tout à fait différentes. Les structures d'organisation, d'administration et de décision politique ont été bouleversées, l'État par la suite du 25 Avril n'est pas exactement le même État. Il y a plusieurs voix de commande et souvent, un décalage entre les décisions politiques, la législation et la dynamique sociale. L'ensemble des forces sociales ne voulait pas une autorégulation du système, tout le monde voulait des changements, et quelques-uns le bouleversement total de l'organisation de la société[20].

Le Portugal n'était pas seulement le pays le plus occidental en Europe. Il était aussi, au début des années soixante-dix, l'un des pays marginalisés des centres de décision européens et mondiales. Un pays politiquement isolé, non seulement en raison de sa politique répressive (police politique, censure, absence de liberté de formation de syndicats et de partis politiques), mais aussi à cause de la continuation de la guerre coloniale contre les mouvements de libération, dont quelques-uns (PAIGC) étaient déjà reconnus par l'ONU. Il y avait aussi les problèmes du retard économique et social du pays et de l'image internationale transmise par les émigrés portugais dans le monde.

Et de fait en moins de deux ans le Portugal est revenu dans le concert des démocraties européennes.

Une nouvelle Constitution est proclamée le 2 avril 1976, instaurant un régime parlementaire. Des élections libres sont organisées en avril 1976 et voient la victoire des socialistes. Dix ans après, en janvier 1986, le Portugal devient membre de la Communauté Economique Européenne. La démocratie portugaise est désormais solide. La transition démocratique au

[20] Voir dans *Le Figaro* du 26 avril 1974, sur le https://www.lefigaro.fr/histoire/archives/revolution-des-oeillets-il-y-a-45-ans-un-putsch-abolissait-la-dictature-au-portugal-20190424. consulté le 10/6/2021

Portugal a été pacifique. On a écarté les risques de guerre civile notamment en rejetant la violence et les intransigeances idéologiques du passé[21].

2.2. 2. L'Espagne

En 1975, l'Espagne a vécu également une démocratisation à la suite de la mort du dictateur Francisco Franco. Beaucoup des pays d'Europe de l'Est ont vécu des processus analogues. La construction d'une culture démocratique s'échelonne parfois sur plusieurs années, voire une génération, en fonction de l'histoire et des clivages qui marquent une société[22].

Le Général Francisco Franco vainqueur de la guerre d'Espagne (1936-1939), met en place une dictature, particulièrement meurtrière dans ses premières années. Elle s'appuie sur l'armée et l'Église.

À la fin des années 1950, Franco engage l'Espagne dans un début de modernisation économique. Les années 1960 sont ainsi marquées par une remarquable croissance et une hausse importante du niveau de vie.

Désigné comme successeur par Franco, Juan Carlos de Bourbon devient Roi à la mort du dictateur en 1975. Le Roi Juan Carlos, considéré au départ comme une marionnette de Franco est pourtant le principal artisan de la transition démocratique. Il acquiert sa pleine légitimité après le coup d'Etat raté de 1981. En 1976, il nomme Adolfo Suárez Chef du gouvernement.

Adolfo Suarez qui a fait toute sa carrière dans le parti unique de Franco devient 1er Ministre. Il engage la transition démocratique, en renonçant au parti unique, en légalisant les partis de gauche et en organisant des élections libres. En contrepartie du rétablissement de la démocratie, Suárez obtient du socialiste Felipe González et du communiste Santiago Carrillo qu'ils acceptent la monarchie constitutionnelle comme régime légitime. Les premières élections libres ont lieu le 15 juin 1977. Les Cortès (l'Assemblée) votent la Constitution en 1978, ratifiée par près de 90 % des Espagnols.

Mais la jeune démocratie doit faire face à une tentative de coup d'État militaire en 1981. Un an après, la victoire des socialistes de Felipe Gonzáles aux législatives, marque la

[21] https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/histoiregeographie/Ressources_lycee_2019/Ressources_HGSSP/th1_democratie/AXE_2_Fiche_revolution_des_oeillets__version_completee.pdf , consulté le 13/2021

[22] https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1490, consulté le 10/6/2021

première alternance pacifique du pays[23]. Felipe Gonzalez, nommé 1er Ministre en novembre 1982 est le premier socialiste à accéder au pouvoir depuis la guerre civile. Il est considéré comme une figure qui incarne la véritable alternance politique en Espagne.

L'Espagne a connu elle aussi des étapes marquant la dynamique de sa transition démocratique :

2.2. 2. 1. Le Premier Franquisme (1939-1945)

C'est une période d'autarcie et d'isolationnisme international qui marque l'essor de l'anachronisme entre l'Espagne de Franco et l'Europe occidentale. Cette période est caractérisée par une dictature rigoureuse et punitive ayant l'intention de réaliser une contre révolution politique et culturelle, de supprimer tous les signes de l'opposition et d'établir fermement le pouvoir des vainqueurs (TANGO, C., 2006).

2.2. 2. 2. Le Moyen Franquisme (1945-1957)

Cette période, baptisée par l'historiographie contemporaine comme Moyen Franquisme, prend forme et se développe entre ces deux processus historiques qui d'une part esquissent et définissent la carte politique des démocraties occidentales, et qui de l'autre tracent la division agonisante de la carte géographique, notamment la lutte contre les fascismes pendant la Deuxième Guerre Mondiale et la lutte entre les deux blocs (USA/URSS) qui scelle le début de la Guerre Froide.

De même, ces deux étapes historiques répercutent leurs effets sur l'État espagnol d'une façon antithétique. En effet, suite à la victoire des Alliés, la lutte contre les fascismes, la survie et la consolidation du régime sanctionnent d'une part le début de l'ostracisme international, politique, économique et militaire, et l'excentricité, voire l'anomalie, de l'Espagne de Franco par rapport à l'Europe occidentale. D'autre part, la conjoncture internationale de la Guerre Froide réhabilite l'État espagnol dans le contexte international et légitime le régime pour des raisons géostratégiques- en tant que dernier rempart de défense face à la préoccupante avancée du Communisme en Europe de l'Est.

[23] https://www.annabac.com/revision-bac/transition-democratique-au-portugal-et-en-espagne-1974-1982. consulté le 13/6/2021

2.2. 2. 3. Le Deuxième Franquisme (1957-1969)

Le début de cette période, qui conduira l'État espagnol de l'arrière garde à l'avant-garde de l'Occident en matière économique et de développement industriel grâce au Plan de Estabilización (21 juillet 1959) et qui le situera au seuil de la CEE grâce à l'Accord Préférentiel Commercial (29 juin 1970), coïncide avec une conjoncture dont les effets ont un impact contradictoire sur l'Espagne franquiste. En même temps qu'elle se consolide face à l'extérieur (amorce de son homologation internationale par le biais de la participation aux forums économiques de coopération multilatérale, elle s'effondre intérieurement (Crise estudiantine de Madrid et les grèves ouvrières en Asturies, Pays Basque et Catalogne) succombant à l'amplification des secteurs de l'opposition qui se réorganise et change de stratégie face à l'échec de la guérilla et du maquis des années quarante.

2.2. 2. 4. Crépuscule du Régime (1969-1973

Cette période qui débute avec la nomination de Don Juan Carlos, Prince d'Espagne, comme successeur légitime de Franco post mortem, et avec la séparation des fonctions de Chef d'État de celles de Chef de Gouvernement, deux démarches symptomatiques de la décadence physique et décisionnelle du Generalísimo témoigne de la prolongation et de l'amplification de l'ébullition sociale, de la fracture de la classe politique interne et de l'affermissement de l'opposition au régime, éclose au milieu des années 60.

La brèche entre la société espagnole et les institutions franquistes s'élargit à tel point que la crise sociale, politique et idéologique ne peut plus être reportée : c'est le début de la fin de la grande épopée de Franco, de son pays et de son peuple.

2.2.3 La Grèce

Le 21 avril 1967, à deux heures cinq du matin, les chars de l'armée grecque envahirent le cœur d'Athènes. Des militaires, parmi lesquels trois hommes : le Colonel Georges Papadopoulos, le Colonel Nicolaos Makarezos et le Général Stylianos Pattakos, apparurent rapidement à la tête du pouvoir et imposèrent en Grèce, ce qui est communément appelé : « la dictature des colonels ».

La dictature des Colonels s'est instaurée et déroulée dans un contexte de guerre froide. Membre de l'OTAN depuis 1951, la Grèce appartenait au « bloc de l'Ouest » et se situait à proximité des voisins de « l'Est » : Bulgarie, Albanie et Yougoslavie. Durant la dictature, la

Méditerranée orientale connut différentes tensions et conflits, dont la guerre des Six Jours en 1967 et celle du Kippour en 1973, tandis que l'île de Chypre, République indépendante depuis 1960, mais qui accueillait des bases militaires britanniques et des troupes grecques, turques et onusiennes suscitait des convoitises diverses et notamment celle des Grecs favorables à l'Enosis (le rattachement de l'île à la Grèce)[24].

Contesté et affaibli par une protestation populaire, ce régime chute en 1974 : Konstantinos Karamanlis est nommé Premier ministre et amorce un processus de transition démocratique long et complexe[25].

La transition démocratique débute par des manifestations organisées à l'étranger et à l'intérieur.

En date du 10 mars 1973, des Grecs et des Allemands manifestent à Bonn contre la junte militaire. Sur la banderole, on pouvait lire « *pour la liberté et la démocratie en Grèce* »[26].

En novembre 1973, des étudiants occupent l'École polytechnique d'Athènes pour protester contre la junte militaire.
Le 17 novembre 1973, le gouvernement au pouvoir envoie des chars d'assaut pour disperser les manifestants, causant plus de 100 morts.
La voix des manifestants continuait à se faire entendre sur la voie des ondes :
« *Ici Polytechnique, ici Polytechnique ! Peuple de la Grèce, notre liberté est proche. Le peuple tout entier doit descendre dans les rues d'Athènes. Mobilisation générale ! Nous devons gagner. C'est maintenant ou jamais. Salut, peuple d'Athènes ! C'est maintenant ou jamais.*
Montre ta force, bats-toi pour le pouvoir du peuple. Descends dans les rues. Nos messages de liberté viennent de partout. Nous sommes tous là, à l'École polytechnique, assemblés, déterminés à se battre jusqu'à la victoire.
Peuple d'Athènes, avec calme et dans un esprit pacifique, descends dans les rues d'Athènes et bats-toi ! »[27]

[24] https://www.lefigaro.fr/flash-actu/grece-incidents-pendant-la-commemoration-du-soulevement-etudiant-de-1973-20201117, consulté le 7/7/2021
[25] https://www.monde-diplomatique.fr/1975/03/A/33026 , consulté le 13/6/2021
[26] *Idem*
[27] Message émis par les étudiants de Polytechnique sur une radio libre, 15 novembre 1973.
file:///C:/Users/poihgfdsz/Downloads/lls-ht-ch7-grece.pdf, consulté le 7/7/2021

L'anniversaire du 17 novembre 1973, qui symbolise pour les Grecs la chute de la dictature militaire (1967-1974) et le retour à la démocratie, est marqué chaque année par d'importantes manifestations des partis et mouvements de gauche qui avaient joué un rôle majeur dans la fin du régime des Colonels. Une marche, longue traditionnellement de 3 km, traverse habituellement le centre d'Athènes pour se terminer devant l'ambassade des États-Unis, le pays qui avait soutenu la dictature grecque en pleine guerre froide[28].

2.3. Le processus de démocratisation en Afrique

Les conférences nationales initiées en Afrique au début des années 1990, à la suite de la chute du mur de Berlin et de l'effondrement des pays communistes de l'ancien bloc de l'Est, ont inauguré la « vague de démocratisation », selon l'expression de Samuel Huntington (BABACAR, G., 2009).

Le processus de démocratisation avait déjà été enclenché plus tôt dans un certain nombre de pays africains (Sénégal, Gambie, Cap-Vert, île Maurice, Lesotho, par exemple). Mais la plupart des pays africains l'ont lancé au début des années 1990.

Le point de départ du véritable déclanchement du processus de démocratisation fut le discours de La Baule du 20 juin 1990, quand François Mitterrand, alors chef d'État français, pose pour la première fois, lors d'un sommet qui réunit 37 de ses homologues africains, des conditions à son aide à l'Afrique : la démocratisation et des critères de "bonne gouvernance"[29].

Des pays commencèrent à entrer dans une nouvelle ère démocratique, l'exemple béninois a fait des émules au Gabon (27 mars au 19 avril 1990), au Congo (25 février au 10 juin 1991), au Niger (29 juillet au 3 novembre 1991), au Mali (29 juillet au 12 août 1991), au Togo (10 juillet au 28 août 1991), au Zaïre (du 7 août 1991 au 6 décembre 1992) et au Tchad (du 15 janvier au 6 avril 1993).

Au départ, les Conférences nationales qui, faut-il le rappeler, sont une invention, une contribution africaine à la théorie de la démocratisation, ont joué un rôle important dans la transition démocratique des Etats africains. Mais ces assises politiques imposées par les mouvements d'opposition aux pouvoirs établis, composés essentiellement d'organisations de la société civile, se sont soldées par des résultats variables.

[28] https://www.lefigaro.fr/flash-actu/grece-incidents-pendant-la-commemoration-du-soulevement-etudiant-de-1973-20201117, consulté le 7/7/2021

[29] https://www.dw.com/fr/les-chemins-de-la-d%C3%A9mocratie-les-conf%C3%A9rences-nationales-souveraines-en-afrique/a-47522644 consulté le 10/6/2021

2.3.1. Le Togo

Au Togo, les groupes d'oppositions unifiés dans le Front d'opposition démocratique (FOD) réclamèrent la tenue d'une conférence nationale similaire à celle du Bénin. Les Togolais, en réaction aux révélations d'abus du régime, montrèrent leur colère et manifestèrent dans les rues. Le gouvernement envoya les forces armées pour contrôler et réprimer les manifestations. Celles-ci continuèrent malgré la répression. Face à cette pression, Eyadéma accepta la tenue d'une Conférence nationale en 1991(Julien Morency- Laflamme, 2010).

Le climat de changement du début des années 1990 et des pressions françaises contribuent à faire bouger les choses. Une conférence nationale, tenue en août 1991, mène à la formation d'un Haut conseil de la République chargé d'assurer la transition vers le multipartisme et des élections démocratiques[30].

Ce Haut conseil de la République formé en 1991 était chargé de préparer la transition vers des élections multipartites. Les principaux partis d'opposition, boycottèrent le scrutin du 25 août 1993 qui fut toutefois remporté facilement par le président sortant, Gnassinbe Eyadéma[31].

Un activiste des droits de l'homme, Joseph Kokou Koffigoh, accède au poste de Premier Ministre qui n'existait plus depuis 1961. Il lui procure davantage de pouvoirs que le Président Eyadéma. Des soldats favorables à ce dernier interviennent en décembre 1991 et forcent Koffigoh à former un nouveau gouvernement de transition incluant des partisans d'Eyadéma. Des tensions apparaissent, mais la contestation est réprimée[32].

Le 25 janvier 1993, des soldats ouvrent le feu sur des manifestants rassemblés à la place Fréau Jardin, dans la capitale Lomé. Cette intervention armée est suivie d'autres qui, en plus de faire des morts, incitent des centaines de milliers de Togolais à quitter le Togo pour des pays comme le Ghana et le Bénin. L'accord d'Ouagadougou, conclu le 11 juillet 1993, vise à rétablir la sécurité et assurer le bon fonctionnement des élections.[33]

L'absence des principaux candidats de l'opposition enlève néanmoins toute crédibilité à la présidentielle du 25 août 1993 qu'Eyadéma remporte avec plus de 96 % des voix, avec un

[30] https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/1415, consulté le 15/6/2021
[31] https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/1415, consulté le 15/6/2021
[32] https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/1415, consulté le 15/6/2021
[33] https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/1415, consulté le 15/6/2021

taux de participation estimé à 36 %. Les résultats seront plus contestés aux législatives de 1994. Arrivé deuxième, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) du Président Eyadéma, l'ancien parti unique, profitera d'une division au sein de ses opposants pour conserver son influence, avant de reprendre la majorité à la suite d'élections partielles, en 1996[34].

En juillet 1999, suite aux tensions politiques, la tenue d'élections législatives est décidée. Elles auront finalement lieu fin 2002. C'est le parti de Gnassingbé Eyadéma, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), qui remporte les élections, encore une fois avec une importante longueur d'avance.

Faure Gnassingbé, qui a succédé à son père Eyadema décédé en 2005, a été déclaré vainqueur au premier tour de l'élection du 22 février 2020 avec 70,78 % des suffrages devant Agbéyomé Kodjo (19,46 %). Mais, depuis la proclamation des résultats, l'opposition dénonce des bourrages d'urnes, des procès-verbaux résignés et des reports de résultats falsifiés[35].

Une expédition punitive s'est par la suite crispée : L'Alternative, *Liberté* et *Fraternité*, trois journaux proches de l'opposition, ont été suspendus fin mars 2020 par la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication après une plainte déposée par l'ambassadeur de France[36]. Le 21 avril2020, Agbéyomé Kodjo, candidat malheureux de la présidentielle, dont le domicile avait été encerclé pendant quelques heures par les forces de l'ordre le soir du scrutin, a été arrêté chez lui après trois convocations à la gendarmerie auxquelles il ne s'était pas rendu pour raison de santé[37].

Comme nous pouvons le lire dans *Le monde Afrique*, du 3mai 2020, la transition démocratique au Togo, à voir les choses, a échoué. Actuellement ce pays est dirigé depuis 2005 par Faure Gnassingbé qui a succédé à son père après trente-huit de règne. Depuis le 3mai 2020, il débute un quatrième mandat à la tête du pays.

[34] https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/1415, consulté le 15/6/2021

[35] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/05/03/au-togo-faure-gnassingbe-investi-president-l-opposition-continue-a-contester-l-election_6038504_3212.html, consulté le 15/2/2021

[36] Deux journaux d'opposition ont été suspendus le 23 mars 2021 par la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication suite à une plainte de l'ambassadeur de France. Le quotidien *Liberté* et le bihebdomadaire *L'Alternative* avaient respectivement publié des articles à charge contre l'ambassadeur et contre Franck Paris, le conseiller Afrique d'Emmanuel MACRON.

[37] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/05/03/au-togo-faure-gnassingbe-investi-president-l-opposition-continue-a-contester-l-election_6038504_3212.html, consulté le 15/2/2021

2.3.. 2. Le Niger

Le Niger a entrepris un virage démocratique au début des années 1990. Après la formation d'un gouvernement de transition, en 1991, la population s'est prononcée à 90% en faveur d'une nouvelle Constitution, le 26 décembre 1992. L'instauration du multipartisme a permis de tenir en 1993 les premières élections démocratiques de l'histoire du pays. Le président Mahamane Ousmane fut alors reconduit dans ses fonctions[38].

Un différend sur le choix du Premier Ministre entraîne la tenue d'autres élections législatives en janvier 1995. Elles permettent au Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD) d'arriver en tête, avec 29 sièges sur 83, et de diriger un gouvernement de coalition. Pour sa part, le parti du Président Ousmane se retrouve dans l'opposition avec 24 sièges. Une grave crise politique s'ensuit alors que le Président et le Premier Ministre qui appartiennent à des factions opposées, doivent cohabiter[39].

Cette instabilité politique, à laquelle se greffe une difficile situation économique, incite les militaires à prendre le pouvoir le 27 janvier 1996. Ils dissolvent le gouvernement et composent un Comité de salut national dont le nouveau président est le colonel Ibrahim Baré Maïnassara. Les grandes puissances dont la France et les États-Unis, condamnent ce coup d'État, ce qui n'empêche pas le nouveau Président de se faire élire au premier tour du scrutin de juillet 1996 avec 52% des voix. L'opposition contestera cependant la validité de cette élection. Baré Maïnassara dirigera le Niger jusqu'à son assassinat par des militaires en avril 1999[40].

De même que le Togo, le Niger a également échoué dans son processus de transition démocratique, la force militaire a été la principale voie d'accéder au pouvoir ou de le conserver.

2.3.1 3. Le Burundi

Le Burundi a connu, comme les autres pays de l'Afrique, un processus de démocratisation. Au lendemain du Sommet France-Afrique (1990), le Burundi a adopté le système multipartite en 1992 qui conduira au pouvoir le parti démocrate « SAHWANYA FRODEBU » après sa victoire aux élections présidentielles et législatives de juin-juillet 1993.

[38] https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/804, consulté le 15/6/2021
[39] https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/804, consulté le 15/6/2021
[40] https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/804, consulté le 15/6/2021

Cette transition démocratique n'a pas duré longtemps puisque le premier Président démocratiquement élu SE Melchior NDADAYE, a été assassiné trois mois seulement après la prise de pouvoir.

Comme le précise Denis BANSHIMIYUBUSA (2018), la transitologie qui consistait à passer de l'Etat autoritaire à l'Etat démocratique a, dans la plupart de cas, engendré les « effets pervers » débouchant tantôt sur la perpétuation des anciennes élites en place, tantôt à l'adoption d'un multipartisme de façade, ou encore aux conflits armés suite au refus de l'ancienne classe politique de quitter le pouvoir après les élections démocratiques.

C'est cela qui s'est passé au Burundi où l'alternance politique qui venait d'être opérée a été remise en cause et le Burundi est entré dans une crise ethnique qui ne sera partiellement résolue que dans les négociations politiques d'Arusha dont l'aboutissement a été la signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi en 2000.

Selon le Professeur Léonidas NDAYISABA de l'Université du Burundi, les visées de cet Accord sont l'instauration d'un nouvel ordre politique, économique, social, culturel et judiciaire au Burundi, une nouvelle organisation structurelle des institutions de l'Etat, la mise en place d'institutions de transition en vue de garantir l'application de l'Accord, l'orientation des programmes des partis politiques vers des idéaux d'unité et de réconciliation nationale, la consécration du principe de la séparation des pouvoirs, la promulgation d'une loi électorale prenant en compte les préoccupations et les intérêts de toutes les composantes de la nation burundaise et, enfin, la prévention des coups d'Etat (NDAYISABA, L., 2017).

Le Burundi ne retournera aux rails de la démocratisation qu'en 2005 avec la victoire du parti CNDD-FDD, ancien mouvement rebelle aux élections générales de 2005. Depuis lors, le Burundi est dirigé par des organes démocratiquement élus, mais qui sont aussi contestés par l'opposition.

C'est ce qui s'est passé en 2010 au lendemain des élections avec la naissance de l'ADC-IKIBIRI, et en 2015 avec la création en exil d'une plate-forme politique CNARDE, tous des plates-formes qui contestaient les résultats des élections organisées dans ces années. Les tentatives de dialogue ont échoué et le pouvoir en place continue peu à peu à se raffermir.

En guise de conclusion nous notons que de toutes les transitions démocratiques en Afrique déclenchées dans les années 1990, le modèle béninois a influencé le dynamisme politique des pays francophones du début des années 1990. Nous reviendrons particulièrement sur ce pays avant d'analyser les principaux obstacles qui hantent la transition démocratique en Afrique (BABACAR, G., 2009).

CHAPITRE II : LES OBSTACLES A LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE

Le continent africain a été confronté dans son processus de démocratisation, à une série de facteurs qui ont handicapé ou retardé son élan démocratique. Dans le présent chapitre il va falloir décrire la problématique de la démocratie africaine en général en premier lieu, et d'en revenir aux obstacles de la démocratie africaine en deuxième lieu.

1. Description de la problématique de la démocratie africaine

La construction démocratique de la nation en Afrique se heurte à des obstacles qu'il convient d'identifier correctement en vue d'y chercher des solutions adéquates. Parmi eux, l'on distingue ceux qui datent d'avant la colonisation, et les séquelles du legs colonial.

De son côté, la colonisation, conformément à sa stratégie de diviser pour régner, a sécrété l'ethnisme/ethnicité, source de clivages de toutes sortes, et des antagonismes régionaux nuisibles à la cohésion des peuples à l'intérieur des Etats, et donc à la construction de la nation, ou d'un pays à un autre, c'est- à- dire à l'unité sous- régionale, à plus forte raison continentale. L'ethnicité a été un ingrédient prépondérant dans le jeu politique des systèmes politiques en Afrique.

Les séquelles du legs colonial ont laissé derrière eux des clivages ethniques provocants ainsi des divisions entre les nationaux.

MAZRUI, rappelle qu'en Afrique, à l'ère postcoloniale, la représentativité se mesure souvent selon des critères ethniques et non pas électoraux. L'arithmétique de la représentation ethnique contribue souvent à rassurer les membres des différents groupes ethniques, qu'ils fassent ou non réellement partie des agents et des bénéficiaires du régime politique. Selon lui, les gouvernements sont considérés comme plus ou moins représentatifs, selon que leur composition ethnique reflète plus ou moins celle de la population (*in* BRICE ARMAND DAVAKAN, 2009).

Les ethnies ont été dans la plupart des Etats africains, des sources de divisions et de tensions politiques entre les détenteurs du pouvoir et ceux qui voulaient le conquérir. Il n'est pas rare que des exclusions fussent à la base des crises politiques hypothéquant tout avenir démocratique.

Au lendemain de la décolonisation, les nouvelles limites laissées par le colonisateur ont détruit l'esprit de solidarité entre les nations africaines qui auparavant étaient unies autour d'une même idéologie.

John O. Igué, indique que les profondes divisions idéologiques des élites intellectuelles sont à l'origine de la faillite du discours sur le développement en Afrique et du manque de solutions alternatives aux modèles venant de l'extérieur.

De ce point de vue, il fait remarquer que la période des indépendances de 1960 aux années 1990, les intellectuels africains étaient partagés entre trois principaux courants de pensée : libéral, marxiste-léniniste et religieux (O. IGUE, J., 2009) :

L'idéologie libérale ou capitaliste qui est un courant de pensée qui prône la défense des droits individuels (liberté, sécurité, propriété…), au nom d'une vision fondée sur l'individu et la coopération volontaire entre les humains. C'est une éthique du capitalisme

L'idéologie marxiste-léniniste qui est une l'idéologie officielle, de la fin des années 1920 jusqu'aux années 1970, de la tendance majoritaire du mouvement communiste, c'est-à-dire des partis et des États alignés sur l'URSS ou sur la République populaire de Chine.

L'idéologie religieuse qui est enracinée dans le message fondateur et développée par la tradition, la religion comporte une idéologie, c'est-à-dire une interprétation globale du monde et de la vie, renfermant des jugements de valeur et proposant des buts à atteindre.

La colonisation a coupé chemin à la démocratie africaine qui existait déjà mais sous des formes variées. Avant la pénétration européenne, son assertion et sa mise en œuvre à l'occidentale font partie du legs colonial pour avoir été propagées au sein des élites africaines sous la colonisation.

Cependant la promotion, le développement et la sauvegarde des intérêts néo-coloniaux, s'appuyant sur des intérêts égoïstes locaux, faussent de nos jours le jeu démocratique par la corruption, la tricherie, des campagnes démagogiques ponctuées par l'achat massif des consciences, etc. L'on aboutit ainsi à des hold up électoraux, à la confiscation du pouvoir par des opportunistes, ce qui crée un sentiment de frustration au sein des peuples et des classes politiques, toutes choses néfastes à la construction démocratique de la nation en Afrique occidentale (O. IGUE, J., 2009).

La démocratie en Afrique a eu du mal à s'implanter. Comme l'indique Bertrand BADIE, dans « L'Etat importé », l' occident en voulant imposer la démocratie dans la société africaine, s'est trompé de l'époque : Il voulait en fait imposer une forme de gouvernement, qui, en Occident a été un fruit d'un long processus de construction de l'Etat nation alors que les pays

africains au moment de l'avènement de la démocratie, n'étaient pas des Etats nations, mais plutôt des Etats tribaux.

Selon toujours Igué, l'Afrique a connu un problème du leadership dans les années 1990, début de la démocratisation de l'Etat et de la société. La qualité des leaders est devenue un enjeu majeur dans la réussite et l'enracinement du processus démocratique.

Pourtant, la problématique du leadership reste encore floue dans les mentalités africaines en raison des séquelles du colonialisme et du mimétisme qui en découle. Pour le moment il faut à l'Afrique de faire émerger une nouvelle génération de leaders, capables d'entamer la refondation de l'Etat postcolonial en crise, capables aussi de mieux défendre les intérêts des populations, à partir du respect scrupuleux des différentes institutions étatiques. Ce respect des institutions est encore loin d'être un acquis à cause de plusieurs influences contradictoires qui s'exercent sur les responsables politiques africains. Parmi celles-ci, on peut mentionner la persistance de l'hégémonisme des grandes puissances et les enjeux économiques que représente l'Afrique en raison de ses principales ressources naturelles : pétrole, or, diamant, uranium, coltan, bois, etc (O. IGUE, J., 2009).

De 1960 à 1970, les premiers intellectuels étaient à la fois révolutionnaires et panafricanistes. Beaucoup étaient dans l'ombre des premiers dirigeants comme conseillers. Mais leur faible effectif et, surtout, leur méconnaissance des réalités africaines du fait de leur longue absence durant leurs études ne leur ont pas permis de jouer un rôle significatif sur la scène politique pendant cette première période des indépendances. Il faudra attendre la deuxième période, celle allant de 1970 à 1990, pour que ces élites intellectuelles jouent un rôle fondamental aux côtés des militaires, qu'ils influencèrent fortement dans le choix de l'idéologie marxiste-léniniste. C'est le cas notamment au Congo-Brazzaville, au Bénin et dans l'ancienne Haute-Volta.

L'Afrique a placé de grands espoirs dans les indépendances. Ces espoirs ont été vite déçus malheureusement. On peut raisonnablement craindre que ceux placés en la démocratie ne soient en train de connaître le même sort. En tout cas, tant que nous nous contenterons de copier les institutions démocratiques de l'Occident (divers Conseils, Cours ou Assemblées) en les vidant du contenu pratique qui renvoie au respect de la légalité et de la morale, la déception paraît inévitable. C'est du reste ce respect qui pousse un homme public, inculpé ou simplement soupçonné, à démissionner, jusqu'à ce qu'il soit lavé de tout soupçon (NZINZI, P., 2000).

L'avènement de la démocratie en Afrique n'a pas entraîné une transformation radicale de la classe politique. Le mélange des dirigeants de cette période démocratique, entre civils et militaires, n'a pas permis à la démocratie d'être véritablement une réussite et, surtout, un facteur de progrès. Seuls quatre pays sont cités en exemple pour leur respect des exigences démocratiques : le Bénin, le Botswana, le Cap-Vert et le Ghana. Certains de ces pays ont inventé la Conférence nationale, qui a servi de facteur de déclenchement du processus démocratique dans beaucoup de pays comme le Congo-Brazzaville, le Gabon, Madagascar, le Niger, la République démocratique du Congo…

Le processus démocratique en cours en Afrique est très onéreux en termes d'organisation des différentes élections. Or, les leaders d'entreprise apportent la plupart des moyens financiers nécessaires à l'organisation d'élections. Par exemple en 2006 au Bénin, un opérateur privé actif dans le secteur cotonnier, a été le principal financeur de la campagne du Président Mathieu Kérékou. Selon des rumeurs, le groupe Bolloré, qui a récemment décroché le contrat d'exploitation du Port autonome de Cotonou, avait aussi fait un geste pour soutenir cette campagne. Du temps du Président Mathieu Kérékou, le rôle de Séfou Fagbohoun fut déterminant dans le financement des campagnes électorales de ce président. Comme récompense, il reçut de l'Etat la gestion de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP). A part le Bénin, la société Elf, devenue par la suite Totalfina, a exercé une mainmise occulte sur la destinée politique de l'Afrique par le contrôle de dirigeants politiques au Gabon, au Congo, en Angola et au Nigeria[41].

Malgré le fait que le continent africain ait nettement progressé entre 1990 et 2018, avec la tenue de 558 scrutins présidentiels et législatifs, trois monarchies demeurent sur le continent : deux constitutionnelles : le Lesotho et le Maroc, et une absolue, l'Eswatini (ex-Swaziland).
Mais le grand problème est que les élections ne sont pas organisées pour les perdre comme le fait savoir l'ancien Président congolais, Pascal Lissouba (Pierre Jacquemot, 2009). Le problème de limitation du mandant présidentiel est un handicap important dans l'instauration de la démocratie en Afrique (LOADA, A., 2003).
Les nouvelles constitutions africaines ne se contentent pas de reconnaître l'opposition, certaines d'entre elles affirment lui attribuer un statut formel destiné à assurer son expression, sa représentation dans les instances de la République, son inscription dans le débat

[41] **John O. Igué,** *Une nouvelle génération de leaders en Afrique : Quels enjeux ?*, p. 129-138, on

parlementaire et sa participation dans certains organes de travail. Lors des travaux de la 28 ème Conférence de l'Union parlementaire africaine, organisée en mars 2005 à Brazzaville, les participants se sont unanimement accordés sur la nécessité de consolider la démocratie pluraliste, en reconnaissant entre autres, le statut de l'opposition (BABACAR, G., 2009).

2. Analyse de différents obstacles à la démocratie en Afrique

La démocratie en Afrique a été minée par une série d'obstacles dont notamment la culture politique à l'africaine, la corruption, l'attrait du pouvoir, le cadre électoral vice, l'intervention de l'armée dans la politique, la dépendance économique, etc.

2.1. La culture politique

Jean François BAYART dans « *La problématique de la démocratie en Afrique noire : La Baule, et puis après ?* » dit que l'invention de la démocratie en Afrique noire a trait aux affinités ou, au contraire, aux contradictions entre les représentations autochtones du politique et l'exigence libérale d'inspiration occidentale. Le problème est beaucoup plus complexe que ne veut le faire croire l'interprétation culturaliste classique, ne serait-ce qu'en raison de l'extrême diversité culturelle que connaît l'Afrique subsaharienne (BAYART, J.F., 1990).
Jean François BAYART veut dire par là que la culture africaine est en contradiction avec la civilisation occidentale, de ce fait que l'occident a voulu incorporer une culture démocratique déjà vécu et expérimenté, à une culture traditionnelle moins avancée par rapport à la modernité.

Patrick Quintin précise que l'Afrique précoloniale était faite de sociétés sans Etat, dépourvues d'un système politique différencié telles que celles des Pygmées, des Lobi ou des Nuer, qui sont souvent perçues comme égalitaires et par là démocratiques par opposition aux grands Etats monarchiques, disposant de souverains autoritaires et de fonctionnaires comme dans l'ancien Bénin ou chez les Zoulou au temps de CHAKA, dont l'aboutissement a été le développement de formes sociales complexes(QUANTIN, P., 1997).

De ce fait, nous pouvons tirer une conclusion que les formes de gouvernance des sociétés traditionnelles en Afrique, résistent à l'intégration des valeurs de la société moderne.

TOYNBEE quant à lui souligne le « nationisme » comme une diversité culturelle qui caractérise les États africains, qui a contribué à créer des États avec des ensembles aussi

hétérogènes et hétéroclites constitués par des centaines de groupes culturels éparpillés sur le continent.

En effet, au début de la colonisation, la distance entre les différentes ethnies en Afrique était si grande que TOYNBEE dira : « *Dans les forêts tropicales de l'Afrique occidentale, avant que celles-ci ne soient abordées par des envahisseurs à la région, il y avait, étroitement juxtaposées, de nombreuses langues sans rapport les unes avec les autres. La diffusion de chacune de ces langues était infime. Les habitants de deux villages qui n'étaient séparés l'un de l'autre que par quelques kilomètres pouvaient être incapables de communiquer entre eux de manière intelligible au moyen de mots* » (*in* DAVAKAN, B., A., 2009).

Cette diversité culturelle a handicapé au peuple africain de créer des chaines de solidarité pour construire leurs Etats. Au même titre que les clivages ethniques, les diversités culturelles paraissent être des enjeux importants dans les systèmes politiques africains.

Comme le souligne John Iliffe, au lendemain des indépendances, les nationalistes africains étaient persuadés que le colonialisme avait retardé leur pays et les stupéfiants succès politiques qu'ont été les indépendances les confortaient dans ce sentiment. Or, en Afrique, les réalités politiques sous-jacentes étaient en premier lieu les préoccupations essentiellement locales de ses peuples, ce qui les amenait à voir les questions nationales par rapport à leurs intérêts locaux, et à juger leurs représentants et l'État en fonction des services rendus à cette échelle (*in* DAVAKAN, B., A., 2009).

Pour briser ces diversités culturelles Patrick QUINTIN propose de construire la démocratie africaine au regard de trois dimensions principales des sociétés subsahariennes : celles des lignes historiques de l'inégalité sociale, des répertoires culturels autochtones du politique, et de l'économie politique de l'Etat postcolonial. La problématique démocratique est d'abord confrontée aux lignes anciennes de l'inégalité sociale, que n'ont supprimées ni la phase coloniale, ni l'événement de la décolonisation (QUANTIN, P., 1997).

Nicolas SARKOZY dans sa visite officielle à Dakar, le 26 juillet 2007, il a prononcé un discours alarmant en affirmant que le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire, le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles (MAMOUDOU, G., 2010).

Cette façon de dire vient ici renforcer les handicaps posés par la culture dans le processus de démocratisation en Afrique.

Certains auteurs africains qui adoptent un culturalisme primaire tel que Daniel Etounga Manguélé dans un exemple parfait d'occidentalo-centrisme, il postule l'existence d'un ensemble de valeurs, d'attitudes et d'institutions unissant les pays d'Afrique subsaharienne. Selon lui, les sociétés africaines seraient caractérisées par une hiérarchisation, une stratification et une absence de mobilité sociale, un faible contrôle de l'incertitude et un recours à l'irrationnel dans tous les domaines, un immobilisme qui empêche d'altérer le cours des choses, un esprit communautaire et une hostilité à l'individualisme, un autoritarisme et un culte du pouvoir ou encore un unanimisme social (MAMOUDOU, G., 2010).

Ces différents auteurs nous montent alors que les sociétés africaines traditionnelles ont un mode d'organisation qui leur est propre, souvent elles sont guidées par l'irrationalisme.

2.2. La corruption

La corruption met en péril la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme en affaiblissant les institutions publiques sur lesquelles se fondent les sociétés justes et équitables. L'achat de voix en période électorale compromet le processus démocratique, et la justice est remise en question lorsque des délinquants peuvent acheter leur tranquillité par des pots-de-vin.

La corruption détourne des fonds destinés aux services essentiels que sont notamment les soins de santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, l'assainissement et le logement. La corruption des fonctionnaires constitue une entrave majeure à la capacité du gouvernement à satisfaire les besoins fondamentaux des citoyens. Dans les pays où l'aide internationale est censée améliorer la qualité de vie, la corruption fait barrage aux efforts de la communauté internationale et met en péril de futurs financements.

A titre de renseignement, une firme américaine (La Titan Corporation) a reconnu au début de l'année 2004 avoir financé la réélection de Kérékou en 2001. La Titan Corporation a plaidé coupable d'avoir versé 2,1 millions de dollars en « contributions sociales » à la campagne de Kérékou au moment où elle tentait d'obtenir une revalorisation d'un projet permettant de doter le pays d'un système de téléphone satellitaire. Les contributions sociales versées à l'État béninois devaient servir à la réfection et à l'amélioration des infrastructures du pays. Seulement, cet argent a en grande partie été utilisé par l'équipe de Kérékou durant la campagne électorale de 2001(ADÉLAKOUN, C., 2008).

Le poids des agents économiques étrangers à l'Afrique est sans doute est décisif. Les grandes compagnies minières partenaires de l'État rentier, influencent beaucoup l'ancrage de la démocratie.

D'un côté elles peuvent soutenir un régime autoritaire en échange des concessions minières, une forme d'hypothéquer le pays, et d'un autre côté, elles peuvent déstabiliser un pouvoir légal et légitime en soutenant des groupes opposés au pouvoir qui promettent de leur accorder des avantages importants.

Les impacts de la corruption sur la consolidation de la démocratie se manifestent de plusieurs formes. BAYART (1990) explique que quand l'attribution des postes ne relève pas du mérite mais du népotisme, ce sont des perspectives qui se ferment. Pour les pauvres, les femmes et les minorités, la corruption se traduit souvent par un accès encore plus restreint à l'emploi.

De ce fait, les détenteurs du pouvoir politique ont utilisé leurs positions dans l'appareil de l'État pour prendre le contrôle de secteurs importants de l'économie, en leur nom personnel ou par l'intermédiaire de leur réseau de parenté ou de clients.

De cela, nous pouvons dire d'un côté que les pouvoirs établis font le tout possible pour se maintenir au sommet de l'appareil grâce aux richesses accumulées illégalement et illégitimement qu'ils distribuent à leurs acolytes pour les soutenir, ou leur accordent des faveurs et d'un autre côté, ils perçoivent des opérateurs économiques des montants d'argent pour financer leurs campagnes électorales, coupant cours aux adversaires politiques la possibilité de pouvoir mener une concurrence légitime. Ainsi, par exemple, en avril-mai 1990, le maréchal Mobutu est ainsi parvenu à acheter le soutien d'une large partie de la classe politique zaïroise et à revenir sur les concessions qu'il venait de faire.

En tout état de cause, la résistance aux changements démocratiques proviendra d'abord des catégories sociales qui tirent leurs revenus de l'État rentier et qui d'ailleurs contrôlent fréquemment son appareil répressif par le biais des groupes d'intérêts qui soutiennent le pouvoir.

Les Etats et les institutions financières peuvent intervenir dans un sens ou dans un autre, il appartient à l'Etat concerné d'en prendre les responsabilités.

Les bailleurs de fonds comme le FMI, la Banque mondiale, les Grandes puissances (les Etats-Unis, la France, la Grande Bretagne, l'Union européenne) ont à maintes reprises manifesté leur intention de lier l'aide à la démocratisation.

2.3. L'attrait du pouvoir

Pour sa part, Francis AKINDES développe une thèse de « l'aventurisme démocratique » en insistant notamment sur « les limites structurelles à l'acclimatation de la démocratie ». Dans une perspective plus centrée sur les comportements politiques que sur la culture, Patrick QUANTIN affirme que « les véritables projets de construction démocratique en Afrique supposent l'invention de projets plus radicaux que ceux qui ont été proposés au début des années 1990 et surtout l'émergence de groupes distincts des élites néopatrimoniales existante » (AKINDES, F., 1996).

Dans certains Etats africains, la détention du pouvoir constitue une importante source de revenus. Les concurrents du pouvoir développent un esprit néopatrimonial pour s'accaparer des richesses du pays. Il y a donc émergence des groupes d'élites néopatrimoniales au lieu des élites progressistes et démocratistes.

Cette vision a le mérite de mettre en exergue les limites de la démocratie qui sont incontestables. Mais le pessimisme ne doit pas l'emporter sur l'analyse nuancée et sur l'idée qu'en la matière, il y a plusieurs Afriques. En effet, la démocratie n'est pas une affaire de tout ou rien, et s'il est indispensable de relever les limites pour pouvoir corriger les trajectoires négatives, il faut aussi analyser les transformations possibles vers le renforcement de la démocratie (AKINDES, F., 1996).

Non seulement on peut constater que des acquis réels ont été obtenus dans bien des pays, si l'on prend la peine de faire une analyse nuancée, mais quelle que soit l'avancée du processus, il reste épistémologiquement intéressant de l'étudier, dans ses ratés comme dans ses réussites, dans ses différentes phases, dans les variables qui jouent pour son avènement, son maintien ou sa consolidation (AKINDES, F., 1996).

2.4. Les fondements viciés du jeu électoral

En Afrique noire, il y a eu de nombreuses situations d'enfermement dans lesquelles le vote a été un moyen de contrôle des gouvernants sur les gouvernés sans aucune réciprocité. Le vote est utilisé par les détenteurs du pouvoir pour légitimer leurs positions au sommet de l'appareil administratif. Les pouvoirs dictatoriaux manifestent moins d'intérêt dans l'organisation des élections démocratiques qu'ils risquent de perdre. Tout commence dans la mise en place des règles de jeu électoral, les arbitres où en grande partie les acteurs de l'opposition se retrouvent quasiment exclus.

Patrick QUINTIN nous informe que les élections ont été un lieu privilégié de la soumission. Ainsi par exemple, dans certains pays, la police contrôlait les cartes d'électeur des voyageurs pour vérifier qu'ils avaient participé au scrutin obligatoire organisant la désignation des candidats officiels du parti unique.

Le passage à la démocratie électorale a été beaucoup plus difficile dans les années 1990 qu'il ne l'avait été dans les années 1950. Les causes de cette différence sont multiples. A la méfiance à l'égard de la politique générée par des décennies d'autoritarisme, il convient d'ajouter les effets déstabilisants de la désagrégation des structures administratives et de l'autorité des Etats (QUINTIN, P. 1997).

Les Etats africains se sont engagés dans les élections sous différentes formes : il y avait d'autre part, la constitution de classes politiques nationales, fermées, vieillies, enrichies et passionnés d'opérer des perspectives de changement du personnel gouvernant, et d'autre part, les autres Etats africains se sont engagés dans le processus démocratique, parce que poussés par les Grandes puissances ou les principales Institutions financières mondiales. Pour ces derniers ils entraient dans un processus non voulu et ne faisaient que se plier devant les grands décideurs de la Communauté internationale.

De toute façon, dans des marges de manœuvres infimes, les programmes économiques et sociaux de tous les gouvernements africains étaient désormais dictés par le FMI et la Banque mondiale (QUINTIN, P., 1997).

Les élections africaines des années 1950 illustrent un passage à la démocratie électorale dans lequel la structuration partisane et l'apprentissage des mécanismes électoraux semblent se dérouler selon un rythme rapide en comparaison des expériences occidentales du XIX^{ème} siècle.

C'était un grand obstacle à la démocratie africaine, de vouloir appliquer un mécanisme électoral déjà expérimenté en Occident sans toutefois l'adapter au continent, c'est ce que souligne BADIE en disant que l'occidentalisation de l'ordre politique est un phénomène à la fois d'importation et d'exportation qui a conduit à un greffe difficile dans les sociétés du Sud et cette occidentalisation manquée a été causée par de désordres aussi bien intérieurs qu'internationaux (BADIE, B., 2009).

Dans la plupart des territoires, la participation est forte comme est intense l'intérêt pour les débats politiques. Des identités partisanes sont acquises alors et marquent durablement une génération qui en gardera la mémoire à travers les périodes autoritaires ultérieures. La référence, et souvent l'affiliation émotionnelle, aux grands partis politiques nationalistes de

cette époque, avec le souvenir de leurs leaders charismatiques, trouve parfois des échos à un demi-siècle plus tard (QUINTIN, P., 1997).

2.5. Le mode de conversion démocratique

Durant la longue période de la colonisation et de la Guerre froide, la démocratie a plutôt laissé place aux Etats forts comme expression du pouvoir. Ce sont les nouvelles libertés occasionnées par le triomphe de l'économie libérale qui ont fait resurgir le concept de leadership en Afrique comme élément déterminant d'une gestion rationnelle des hommes et de la chose publique.

Les pays qui ont pu bénéficier d'un leadership éclairé ont connu un développement avancé, tandis que ceux qui n'en ont pas bénéficié croupissent dans la misère, victimes d'une mauvaise gestion des affaires de la cité. De ce point de vue, le cas de l'Afrique noire est particulièrement critique. C'est la raison pour laquelle, après cinquante années d'indépendance, on ne peut s'empêcher d'évoquer cette question de leadership, de sa bonne compréhension dont dépendra en effet l'avenir du continent noir (MAMOUDOU, G., 2010).

Stephen Smith est un condensé parfait de la dérive de l'interprétation des enjeux politiques africains tels que les conflits, la démocratisation et la gouvernance. Ramenant au goût du jour les théories de la barbarie, de la cruauté et de la paresse supposées des Africains, il écrit, entre autres, que l'Afrique est un paradis naturel de la cruauté, que les Africains se « bouffent » entre eux, qu'ils sont habités par un refus d'entrer dans la modernité. Il va jusqu'à considérer que si l'on remplaçait la population à peu près équivalente du Nigeria pétrolier par celle du Japon pauvre, ou celle de la République démocratique du Congo par celle de la France, il n'y aurait guère de souci à se faire pour l'avenir ni du « géant de l'Afrique noire », ni de l'ex-Zaïre. De même, si six millions d'Israéliens pouvaient, par un échange standard démographique, prendre la place des Tchadiens à peine plus nombreux, le Tibesti fleurirait et une Mésopotamie africaine naîtrait sur les terres fertiles entre le Logone et le Chari (SMITH, S., 2003).

L'Afrique a connu un problème de transition démocratique au cours de son processus de démocratisation. Selon Guillaume A. Callonico, une transition démocratique implique l'effondrement du régime autoritaire et l'instauration d'un régime démocratique.
Or, dans les nouvelles démocraties africaines, le choix des institutions a paradoxalement contribué à conserver à la tête de l'État un homme fort en mettant en place des régimes

présidentiels (Bénin, Côte d'Ivoire, Sao-Tomé et Principe...) ou semi présidentiels (Sénégal, Mali, Niger, Nigeria), les nouvelles démocraties africaines n'ont pas donc su freiner la reproduction des pratiques néopatrimoniales (GUILLAUME A., C., 2015).

2.6. Les problèmes économiques

Une fois qu'un pays adopte un régime démocratique, son niveau de développement économique aura un effet important sur la survie (c'est-à-dire la consolidation) de la démocratie et ceci est encore plus vrai pour les pays pauvres.

Plus un régime sera capable d'assurer le développement de l'économie nationale et d'assurer la redistribution des richesses, plus celui-ci sera considéré comme le système qui assure le développement et légitimera son maintien à long terme, c'est à dire sa consolidation. Seulement, dans le cas africain, alors qu'on renversait les régimes autoritaires (corrompus) pour améliorer les conditions économiques, le développement qu'attendaient les populations après l'accès à la démocratie n'a pas eu lieu. La perpétuation, la reproduction des pratiques néopatrimoniales ont maintenu l'État dans la crise économique et n'ont rien changé à ses capacités limitées d'assurer le développement (GUILLAUME A., C., 2015).

Les crises économiques représentent l'une des plus importantes menaces à la démocratie dans les pays en développement. La « politique du ventre », pour reprendre l'expression de Jean François Bayart, la corruption, la redistribution « loyaliste » et le clientélisme ont conduit les États africains démocratiques ou non, à la faillite économique et les y ont maintenus. Très peu d'États démocratiques en Afrique sont en mesure de garantir des droits socio-économiques à leurs populations.

La stabilité et la qualité de la démocratie libérale sont liées à la capacité de l'État d'assurer le développement économique du pays et inversement parce que la population ne concevra pas ou plus la démocratie comme le meilleur système.

Il est clair que si la croissance économique est forte, plus les chances de survie de la démocratie sont importantes, et inversement, plus la croissance est faible, plus les risques de déstabilisation ou de renversement du régime sont grands .Il est donc vital pour la consolidation de la démocratie, c'est-à-dire son maintien à long terme, qu'elle ne nuise pas aux résultats économiques du pays, et si possible même qu'elle participe à leur amélioration afin de donner l'image d'un régime efficace en tout cas plus efficace que les précédents régimes autoritaires. (GUILLAUME A., C., 2015).

2.7. La dépendance internationale

Les économies des Etats africains dans la plupart, sont des économies dominées par les Etats occidentaux. Certains auteurs le confirment comme Walter Rodney, Samir AMINQUI, et André-Gunder FRANK pour l'Amérique latine qui ont le plus contribué à cette entreprise, expliquent que le sous-développement de l'Afrique est comme un produit du développement des pays capitalistes occidentaux en vertu des mécanismes de l'échange inégal.

Ceci se voit dans les différentes formes de coopérations bilatérales ou multilatérales où la position du plus fort remporte sur la position du plus faible. A ce titre, nous pouvons dire que les Etats africains dans leur position de faiblesse acceptent souvent des emprunts à contracter à des conditions très onéreuses que des générations passeront à rembourser pendant une longue période.

Cette inégalité est également confirmée par Amin qui explique que le sous-développement de l'Afrique est de la nature de son insertion en tant que périphérie dans le système mondial dominé par le centre européen (Walter Rodney, 1972). André-Gunder Frank, Fernando Cardoso et Enzo Faletto, abondent dans le même sens en considérant que l'Afrique comme un maillon de la périphérie dominée. Il en est même venu un moment à demander que les pays africains se « déconnectent » du système international, tout comme Frank appelait les Latino-Américains à la révolution contre l'impérialisme et les élites locales qui en relaient les intérêts (*in* MAMOUDOU G., 2010).

La théorie de la dépendance puise une bonne partie de son corpus dans les analyses marxistes, notamment celle de l'impérialisme proposée par Lénine et, surtout, celles de Nicolaï Boukharine et de Karl Kautsky qui ont revisité la thèse de l'effondrement du capitalisme pour montrer qu'il s'agit d'un système qui s'adapte et qui est appelé à persister. Cependant, certains dépendantistes n'étaient pas marxistes, à l'image de Raoul Prebish, ancien directeur de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), qui fut un des premiers à analyser les rapports Nord-Sud en termes d'un centre (pays du Nord) dominant et d'une périphérie (pays du Sud) dominée (*in* MAMOUDOU G., 2010)

MAMOUDOU G., a également mis l'accent dès 1954 sur un phénomène qui est au cœur des théories de la dépendance, c'est-à-dire sur les conséquences qui résultent de l'échange inégal entre le Nord et le Sud. Cette thèse est basée sur l'argument selon lequel les relations économiques internationales fondées sur la théorie des avantages comparatifs débouchent sur

une exploitation des pays du Sud. Ces derniers sont relégués au rôle de simples pourvoyeurs de matières premières sans valeur ajoutée et d'importateurs de produits finis à un coût élevé.

La dépendance internationale s'accompagne des problèmes économiques auxquels font face les jeunes démocraties africaines comme nous l'avons précédemment souligné.

2.8. La rupture entre l'Elite et la population

La démocratie africaine a connu un problème majeur d'un leadership dès la décolonisation du continent. Selon l'expression de Gérard CONAC, les régimes des trois premières décennies de l'Afrique postcoloniale dans leur ensemble souffraient d'une « déficience de légitimité institutionnelle ». Selon cet auteur, les expériences du Bénin et du Niger montrent que ces régimes peuvent disposer d'institutions stables sur une longue période, fussent-elles plus formelles que réelles, sans s'institutionnaliser. En effet, les mécanismes d'obtention et d'exercice du pouvoir ne reposaient pas sur des modalités acceptées et routinières, de sorte que les régimes n'étaient jamais à l'abri d'un renversement, le plus souvent brutal.

De ce qui précède, nous disons que la seule République du Bénin a connu une dizaine de coups d'Etat pendant une décennie près, c'est-à-dire de 1960 à 1972. Cela s'explique que les régimes installés au lendemain de l'indépendance, étaient des régimes déficients et incapables de faire face aux questions de démocratie en implantation.

En raison de cette déficience de légitimité, les régimes politiques africains installés au lendemain des indépendances, étaient susceptibles de succomber à tout moment à une force plus grande, pour paraphraser Rousseau. Mais cela ne signifie pas, comme Charles de Gaulle l'a dit à propos de Vichy au lendemain de la libération de Paris, que les régimes africains du lendemain de la décolonisation, n'ont été que de simples parenthèses dans l'histoire parce que toute l'histoire institutionnelle et politique de ces pays se résume à ces trois décennies, l'on peut s'attendre à ce que ces régimes cristallisés affectent les possibilités de démocratisation (CONAC, G., 1990).

Le grand problème des régimes de cette époque (période post coloniale) est que ces derniers étaient caractérisés par une tradition de centralisation institutionnelle et de confusion des structures étatiques, sans séparation des pouvoirs et sans respect des libertés individuelles et collectives (CONAC, G., 1990).

Pour Jean-François MEDARD, il décrit l'Afrique comme une société dominée par le néo-patrimonialisme : « Le néo-patrimonialisme constitue le commun dénominateur de pratiques

diverses caractéristiques de la vie politique africaine, à savoir le népotisme, le clanisme, le « tribalisme », le régionalisme, le clientélisme, le « copinage », le patronage, le « prébendalisme », la corruption, la prédation, le factionnalisme, etc., qu'elles soient fondées sur l'échange social (*parochial corruption*) ou sur l'échange économique (*market corruption*) ». (Jean-François M. 1991)

Toujours selon cet auteur, il dit qu'on peut soutenir d'une façon convaincante, que virtuellement dans tous les États africains, les relations État-société se définissent en premier lieu par le patrimonialisme. Les États africains peuvent varier dans leur idéologie, leur développement économique, leur style de leadership, mais ils ont tous d'une façon significative un noyau patrimonial commun.

Un autre problème est soulevé par François BAYART dans « la politique du ventre » en rejoignant Jean -François MEDARD. Il trouve dans ce concept un *African way of politics* tout en se défendant d'y voir une forme de gouvernementalité propre à une culture traditionnelle impossible à contourner (François BAYART, 1990)

La question du leadership a commencé à se poser à ce continent dans les années 1990, début de la démocratisation de l'Etat et de la société. La qualité des leaders est devenue un enjeu majeur dans la réussite et l'enracinement du processus démocratique.

Pourtant, la problématique du leadership reste encore floue dans les mentalités africaines en raison des séquelles du colonialisme et du mimétisme qui en découlent. Cette question est désormais liée à deux situations qui agitent les sociétés africaines contemporaines :

- L'avenir de l'Etat postcolonial, en raison des crises sociopolitiques récurrentes qui l'affectent et des difficultés des populations de se l'approprier ;
- La nécessité d'inventer un nouveau mode de gouvernance sans lequel le processus démocratique entamé depuis 1990 risque d'être compromis. On le voit déjà à travers le truquage répété des élections et le retour progressif des militaires au pouvoir.

Ces deux situations imposent à l'Afrique noire la nécessité de faire émerger une nouvelle génération de leaders, capables d'entamer la refondation de l'Etat postcolonial en crise, capables aussi de mieux défendre les intérêts des populations, à partir du respect scrupuleux des différentes institutions étatiques. Ce respect des institutions est encore loin d'être un acquis à cause de plusieurs influences contradictoires qui s'exercent sur les responsables politiques africains (O. IGUE, J., 2010).

Plusieurs auteurs remarquent que la logique de fonctionnement de l'État africain ne répond pas entièrement à celle d'un État moderne. Selon J.F Médard (1991), les États africains sont « le sous-produit de l'interaction entre les sociétés traditionnelles locales et les États modernes de type occidental » ; ce qu'il appelle le néopatrimonialisme.

Max Weber utilise le terme d'autorité patrimoniale pour désigner le principe d'autorité dans les petites sociétés traditionnelles : Personnalisation du pouvoir, arbitraire, système de loyauté, redistribution clientéliste sont les principales caractéristiques de cette forme d'autorité traditionnelle où le chef assure la stabilité politique du régime.

C'est une domination arbitraire où on ne fait pas de distinction entre biens privés et biens publics : tout appartient au chef.

Mais les systèmes politiques modernes africains ne répondent pas entièrement à cette définition, c'est pourquoi J.F Médard a proposé le terme de « néopatrimonialisme » pour caractériser cette sorte de régime hybride qui allie à la fois les composantes de la tradition patrimoniale au sein d'un État bureaucratique moderne.

Les chercheurs conviennent que l'ensemble des États africains ne répond ni à une logique politique traditionnelle ni à une logique politique étatique moderne, mais empruntent aux deux. La forme ou l'apparence extérieure est étatique : constitution, droit écrit, administration, etc., mais la logique du fonctionnement est patrimoniale (GUILLAUME A., C., 2015).

2.9. Le rôle de l'armée

Durant les années 1960, à la suite de coups d'Etat ou des transformations internes, la plupart des nouveaux régimes interdisent ou paralysent la compétition partisane. Quand il ne disparaît pas purement et simplement, le vote n'est plus pratiqué que dans des élections sans choix. La fragilité des régimes mis en place lors de ces indépendances a souvent été attribuée à l'inadaptation des structures gouvernementales et au comportement ''non rationnel'' des politiciens et des électeurs africains (QIUNTIN, P., 1997).

Les Etats africains ont connu dans la période post coloniale, une marée de coups d'état militaires qui ont mis en cause toute tentative de démocratisation. Sur le site https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1147040/coups-etat-putsch-afrique-amerique-sud, consulté le 28/6/2021, nous constatons que plus de deux cent coups d'Etat militaires ont été perpétrés dans le continent africain. Le seul Etat béninois, objet de notre étude, a connu une dizaine de coups d'état de 1960 à 1972.

Durant cette période, le pays a connu une pluralité de gouvernements civils et militaires très éphémères. Certains Présidents ne sont ainsi restés en poste que quelques mois. Cette

précarité politique et les interruptions fréquentes de règne n'ont pas laissé aux régimes qui se sont alors succédé la possibilité de se doter de structures assurant la stabilité du pays (MAMOUDOU, G. 2010).

CHAPITRE III : PROCESSUS DE DEMOCRATISATION DU BÉNIN

Dans ce chapitre III, nous allons d'abord présenter la situation générale du Bénin, avant d'entamer les véritables enjeux de la démocratie dans ce pays.

1. Situation générale du Bénin

Dans la présente section nous allons présenter la localisation géographique, la situation politique et économique, ainsi que la situation diplomatique.

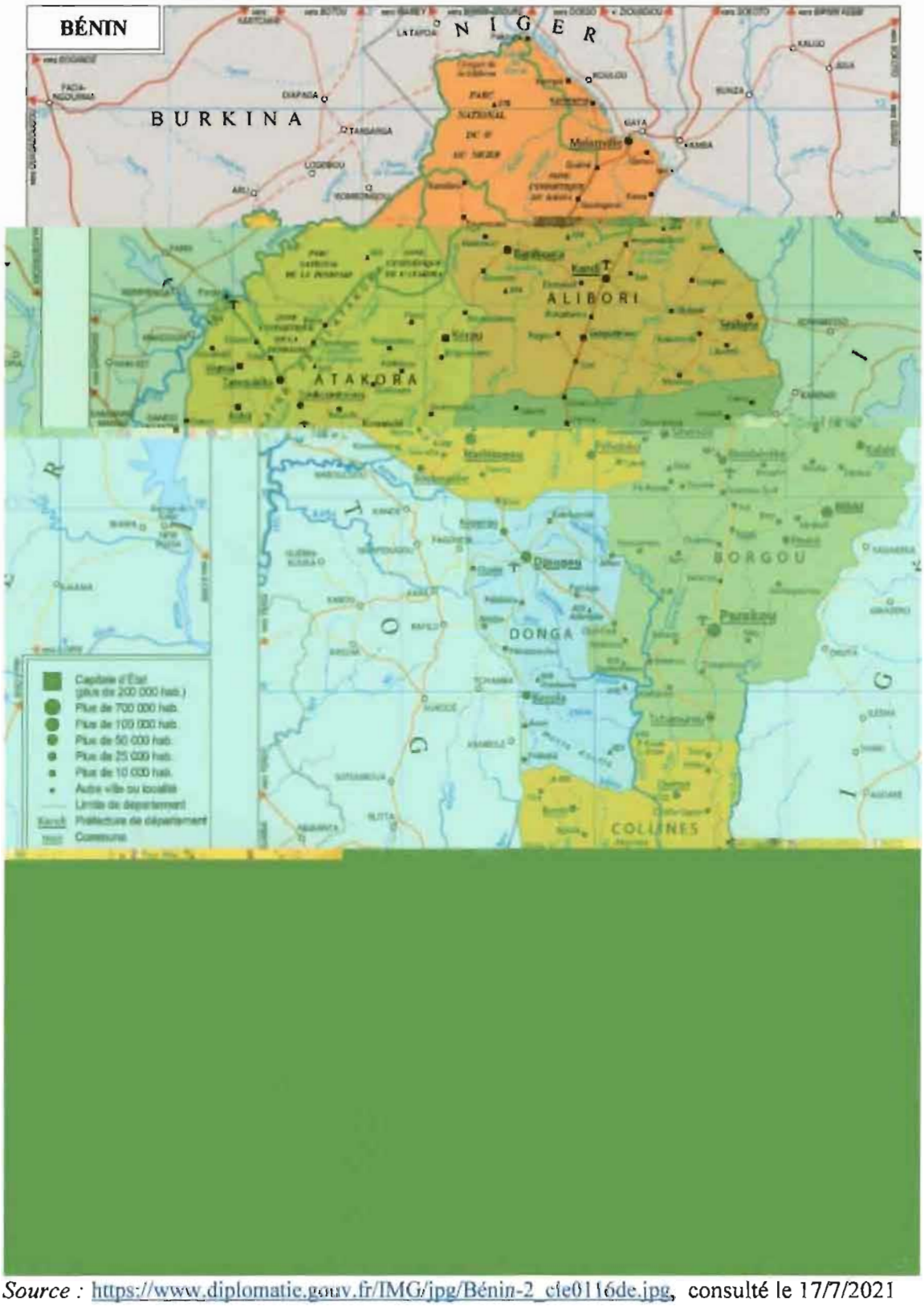
1.1. Localisation géographique

Le Bénin est situé en Afrique de l'Ouest dans la zone tropicale entre l'équateur et le tropique du Cancer (entre les parallèles 6°30' et 12°30' de Latitude Nord et les Méridiens 1° et 30°40' de longitude Est). Il est limité au Nord par le fleuve Niger qui le sépare de la République du Niger ; au Nord-Ouest par le Burkina Faso, à l'Ouest par le Togo, à l'Est par le Nigeria et au Sud par l'Océan Atlantique[42].

La République du Bénin est un pays d'Afrique occidentale situé entre 6°10' et 12°25' de latitude nord et entre 0°45' et 3°55' de longitude est. Il s'étend sur une superficie de 112 620 km²[43].

[42] https://sites.google.com/site/autourBénin/le-cnin-au-coeur-de-l-afrique, consulté le 6/7/2021
[43] file:///D:/HISTOIRE%20DU%20BÉNIN%202/situation%20geographique%20du%20Bénin.pdf, consulté le 6/7/2021

Carte n° 1 : La République du Bénin



Source : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/jpg/Bénin-2_cfe0116de.jpg, consulté le 17/7/2021

1.2. Situation politique

Après la seconde Guerre mondiale et la proclamation de la Charte des Nations Unies opposée, au colonialisme, la France entreprit un processus de libération de ses colonies. Le 4 décembre 1958, la République du Dahomey est proclamée et le 1er août 1960, elle devient indépendante. Dès lors, l' histoire de cette nouvelle entité politique jusqu'à ce jour sera marquée par trois grandes périodes: celle d'une instabilité politique chronique (de 1960 à 1972), caractérisée par une dizaine de coups d'État, sur fond de rivalités interethniques et débouchant sur une impasse et un blocage démocratique; celle de l'expérience marxiste-léniniste (de 1972 à 1989) où le pays, dirigé par un régime militaire et un parti unique s'aligna en pleine Guerre froide, sur la Russie et la Corée du Nord, jusqu'à la chute du mur de Berlin; celle du renouveau démocratique (à partir de 1990) où le pays, à nouveau bloqué par une crise économique chronique, résultant de son expérience militaro marxiste, deviendra le pionnier de la nouvelle vague de démocratisation du continent noir.

Le Bénin est connu pour l'exemplarité de sa démocratie. Son régime est présidentiel, avec une seule chambre législative : l'Assemblée nationale. Sa Capitale politique est établie à Porto-Novo. La principale ville est Cotonou, Capitale économique. Pionnier des Conférences nationales en Afrique, le pays était une colonie française. Il a acquis son indépendance le 1er août 1960. Son premier Président de la République s'appelle Hubert K. Maga. (Du 1er août 1960 au 27 octobre 1963).

La première décennie de son indépendance s'est caractérisée par une instabilité politique. Et le 26 octobre 1972, un régime militaire s'est installé, avec pour Président Mathieu Kérékou. En 1975, il changea le nom du pays. Le Dahomey est devenu le Bénin. Il a opté pour une révolution basée sur le marxisme-léninisme.

L'autre moment fort dans la politique du Bénin « renouveau démocratique » fut l'instauration de la démocratie a été marqué par Nicéphore Soglo (du 4 avril 1991 au 4 avril 1996), au lendemain de la formation de la plate-forme politique « Conférence nationale » réunissant les forces vives de la nation béninoise, et par Mathieu Kérékou qui revint en 1996, après ses deux mandats en 2006, il laissa le pouvoir à un nouveau Président de la République. SE M Thomas Boni Yayi est élu. Il demeure Président du Bénin, grâce à sa victoire dès le premier tour en

2011, pour un second mandat. En 2016, SE M Patrice Talon l'a emporté au second tour. Il est l'actuel président du Bénin[44].

Le scrutin de mars 2016 a été très ouvert, avec un nombre record de candidats (36). La campagne a été marquée par la candidature de plusieurs hommes d'affaires de premier plan (Patrice Talon, Sébastien Ajavon et Lionel Zinsou). L'élection s'est déroulée dans un climat paisible avec un fort taux de participation (66 % des inscrits au second tour), les nombreux observateurs n'ont relevé aucun incident majeur. En dépit de leur inimitié passée, le Président sortant, Boni Yayi, et son successeur, Patrice Talon, se sont transmis le pouvoir sans encombre.

Le 16 décembre 2016, le Président Talon a présenté le Programme d'actions du gouvernement (PAG) qui s'articule autour de 45 projets phares pour un montant de 9 030 Mds FCFA soit 13,8 Mds EUR. L'objectif de son plan d'action est de créer 500 000 emplois en cinq ans.

Le Bénin connaît une autre période, une quatrième période, celle d'un revirement : en avril 2021[45], des milliers de béninois ont répondu à l'appel lancé par l'opposition de manifester contre le rallongement de mandat de Patrice Talon, rallongement intervenu lors de la révision de la Constitution adoptée par la Conférence nationale en 1990. Depuis la Conférence nationale de 1990, ce pays d'Afrique de l'Ouest a rarement connu une situation aussi tendue. A quelques jours de l'élection présidentielle de 2019, des troubles ont secoué plusieurs villes du pays. Le Bénin, longtemps considéré comme un exemple d'alternance politique en Afrique, est en train d'écorner son image de pays démocratique[46].

Lors des élections législatives du 28 avril 2019, à la suite de la révision et la mise en œuvre controversées du code électoral et de la Charte des partis politiques, seules les listes proposées par les deux partis issus des blocs de la majorité présidentielle, l'Union progressiste (UP) et le Bloc républicain (BR), ont été validées pour participer au scrutin. L'opposition a appelé à ne pas y prendre part et à manifester contre le gouvernement du Président Talon. Ces élections ont été marquées par un faible taux de participation, de 27 % selon la Cour constitutionnelle, et des violences ayant provoqué des morts. La France a regretté, le 3 mai 2019, que le débat politique national n'ait pas pu aboutir à l'organisation d'un scrutin inclusif et compétitif. Elle

[44] https://www.Bénin-consulat.fr/Bénin-vie-politique/, consulté le 12/12/2020

[45] Avec le slogan "Talon dégage !", "Cinq ans c'est cinq ans, pas un jour de plus", l'opposition béninoise dénonce avec véhémence la prolongation du mandat du Président. Selon les leaders de l'opposition, son mandat a officiellement expiré le 5 avril 2021.

[46] https://www.bbc.com/afrique/54529546, consulté le 27/6/2021

a déploré les violences et appelé les acteurs politiques à la retenue et à mettre en œuvre un dialogue apaisé et constructif.

Les élections municipales du 17 mai 2020, avec un taux officiel de participation de 49 %, se sont déroulées dans le calme. Néanmoins, l'ensemble du spectre politique béninois n'était pas représenté, un seul parti appartenant à l'opposition, le Parti des Forces cauris pour un Bénin émergent (FCBE) ayant participé au scrutin. Les partis de la majorité ont remporté 85 % des sièges des conseils communaux et municipaux. 70 des 77 maires sont affiliés à la majorité[47].

1.3. Situation économique

La croissance économique au Bénin reste robuste (estimée à 6,7 % pour 2019) en partie grâce à la hausse des investissements publics qui sont passés de 21 % du PIB en 2016 à 29,6 % en 2019[48].

Depuis 2020, le taux de croissance économique est à 2,3% contre une prévision initiale de 7,6% et une première révision à 3,5% en avril 2020, selon le rapport d'exécution au 30 juin du Budget de l'Etat, Gestion 2020[49].

Cette croissance est imputable à la performance du secteur agricole en tête duquel se trouve le coton dont la production est passée de 269.222 tonnes en 2016 à 726 .831 en 2019, à la vitalité du secteur des bâtiments et travaux publics, au regain d'activité de l'agro-industrie, et au dynamisme du port de Cotonou. L'inflation est restée faible, à un taux estimé de - 0,1 % en 2019, en dessous de la limite de 3 % de l'UEMOA. Le franc CFA, arrimé à l'euro, s'est stabilisé par rapport au dollar sur la période 2017–2019.

Le déficit budgétaire, financé par des emprunts et des dons, s'est réduit pour s'établir à 2,5 % du PIB en 2019. Le déficit du compte courant qui s'est amélioré grâce au coton, est financé principalement par les prêts officiels (33 %), les prêts privés (27 %), et les investissements directs étrangers (19 %).

[47] https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/Bénin/presentation-du-Bénin/, consulté le 12/12/2020

[48] https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-de-louest-Bénin/perspectives-economiques-au-Bénin#:~:text=La%20croissance%20%C3%A9conomique%20au%20B%C3%A9nin,29%2C6%20%25%20en%202019.&text. consulté le 12/12/2021

[49] http://www.commodafrica.com/01-10-2020-la-croissance-du-Bénin-serait-de-23-en-2020-avec-19-pour-le-vivrier, consulté le 6/7/2021

Les réserves de change sont tombées à 20,93 millions USD en 2018 (soit 0,07 mois d'importation). La dette publique est estimée à 54 % du PIB en 2019. Le pays a émis en mars 2019 une euro-obligation de 500 millions d'euros (5,2 % du PIB), mais le risque de surendettement est jugé modéré. Le Bénin est noté B+ par l'Agence Standard & Poor's. Les niveaux élevés de pauvreté (40 % de la population) et d'inégalité reflètent le caractère non inclusif de la croissance.

L'insuffisance des infrastructures réduit la rentabilité des activités économiques et constitue un obstacle à la croissance. L'économie est caractérisée par une faible productivité et la prédominance du secteur informel qui renforce les déséquilibres structurels et creuse l'écart entre la croissance effective et la croissance potentielle. La structure de l'économie est restée quasiment stable depuis 2000 (le secteur primaire comptant pour 26,4 % du PIB, le secteur secondaire restant peu développé, avec 16,4 %), et le secteur tertiaire étant prépondérant avec 49,2 % ; et L'économie est confrontée à un déclin tendanciel de la productivité globale des facteurs dans l'agriculture et l'industrie.

La productivité agricole reste faible et la structure industrielle repose sur les industries agro-alimentaires, manufacturières, les bâtiments et travaux publics. La faible performance des secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale est notable. De plus, la croissance démographique (2,8 %) et le niveau de sous-emploi (67,2 %) sont tous deux très élevés. Le pays reste très dépendant de l'évolution des politiques commerciales et de change du Nigéria, principal partenaire économique avec 51 % des exportations du Bénin[50].

Le pays tire 20% de son PIB des échanges avec le géant nigérian, son voisin. Mais ce dernier est en train de bouleverser sa stratégie[51]. Il va donc falloir s'adapter[52].

[50] https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-de-louest-Bénin/perspectives-economiques-au-Bénin#:~:text=La%20croissance%20%C3%A9conomique%20au%20B%C3%A9nin,29%2C6%20%25%20en%202019.&text. consulté le 12/12/2021

[51] Les deux pays qui partagent plus de 700 km de frontières ont des économies fortement dépendantes d'échanges commerciaux qui portent principalement sur les produits alimentaires. La fermeture, en août 2019, par le Nigeria de ses frontières terrestres s'est fortement ressentie des deux côtés. Ceci a occasionné une inflation du carburant au Bénin et l'augmentation du prix de certaines denrées alimentaires, notamment du riz, au Nigeria.

[52] https://www.jeuneafrique.com/mag/519337/economie/grand-format-Bénin-une-economie-fortement-dependante-du-geant-nigerian/, consulté le 12/12/2020

1.4. Diplomatie

Malgré un poids économique modeste au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO, le Bénin exerce une diplomatie dont la compétence est reconnue et est actif dans les organisations internationales. Son réseau diplomatique est en cours de rationalisation et prévoit la fermeture de nombreuses ambassades.

Le Bénin participe à 6 des 14 Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies en cours (ce qui représente au total 469 hommes), principalement au Mali au sein de la MINUSMA (414 hommes). Le pays s'est retiré de la MONUSCO courant 2018, au sein de laquelle il avait un contingent de 450 hommes. Le Bénin est également engagé dans les Opérations de Maintien de la Paix menées par l'UA et de la CEDEAO : il est notamment impliqué dans la lutte contre Boko Haram (participation à la Force multinationale mixte et aux sommets sur la sécurité du bassin du lac Tchad).

L'accord de partenariat entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne a été signé à Cotonou le 23 juin 2000[53].

2. Les enjeux de la démocratie au Bénin

Les enjeux de la démocratie au Bénin sont entre autres le rôle joué par les partis politiques, les médias, la société civile. Mais, il y a aussi une action interventionniste de l'Eglise Catholique au cours des négociations au sein de la conférence nationale.

2.1. Rôle de l'opposition dans le processus de démocratisation au Bénin

Le Bénin, ancienne colonie française du Dahomey, a gagné son indépendance le 1èr août 1960 sous la dénomination de la République du Dahomey. Dans les années 1960 et 1970, le Dahomey, renommé Bénin en 1975, connaîtra une succession d'élections ratées et de coups d'États orchestrés par l'armée.

En fait, le Bénin de cette période connaît de véritables cycles électoraux, ces élections seront suivies par des coups d'États et l'établissement de juntes militaires. Cette instabilité entre junte militaire et régime civil prend fin quand le Major Mathieu Kérékou prend le pouvoir à l'aide de l'armée en Octobre 1972. Pendant presque deux décennies, Kérékou restera Président du Bénin, un pouvoir qu'il maintiendra en partie grâce au support de l'armée béninoise (LAFLAMME, J.M., 2010).

[53] https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/Bénin/presentation-du-Bénin/, consulté le 16/12/2020

Deux ans après sa prise de pouvoir, Kérékou renomme le pays « République Populaire du Bénin » et adopte le marxisme-léninisme comme idéologie officielle du pays. En 1975, Kérékou fonde le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) qui deviendra le pivot du pouvoir au Bénin.

Le gouvernement du PRPB établira très rapidement des assemblées ouvrières et étudiantes officielles afin de mieux contenir les mouvements de protestation qui ont balayé le pays depuis l'indépendance. Les ouvriers et les étudiants du Bénin ont, cependant, formé un certain nombre d'organisations clandestines afin de continuer leur opposition à certaines décisions du gouvernement, comme le gel des salaires et la fin du programme d'embauche automatique des étudiants. Ces deux groupes seront actifs durant tout le régime de Kérékou[54].

Dans les années 1980, le régime de Kérékou a vu sa situation se détériorer à mesure que les ressources financières du gouvernement béninois s'amincissaient. Le Bénin fut frappé au milieu des années 1980 par une crise économique, ce qui força le régime à faire des coupures majeures dans les dépenses gouvernementales. Ces coupures, particulièrement celles imposées en 1989, furent accueillies par des mouvements massifs de protestation dans les rues de la capitale. Il faut dire que le gouvernement n'avait pas payé les employés gouvernementaux depuis environ 7 mois[55].

Les manifestations étaient accompagnées par des grèves dans la fonction publique, parmi les étudiants, et par des appels aux réformes du régime dans les journaux indépendants.

Le nombre d'opposants au régime durant cette période ne faisait qu'augmenter aux groupes d'étudiants et aux grévistes de la fonction publique, on ajoutait certains membres du clergé catholique, les membres du Parti Communiste du Dahomey, adversaire traditionnel du PRPB, les membres d'anciens partis politiques mais aussi les membres du Conseil du patronat, mécontents des performances économiques du gouvernement de Kérékou[56].

Kérékou et le PRPB répondirent au mécontentement général par une certaine libéralisation du régime. En 1988, ils rétablirent la liberté de presse. En 1989, le régime, qui tentait un programme d'ajustement économique particulièrement austère réclamé par le Fond Monétaire International, annonça la tenue d'une conférence nationale où étaient invités des représentants

[54] https://www.infosdafrique.com/index.php/en/Bénin/item/1068-histoire-politique-du-Bénin, consulté le 16/12/2020

[55] https://www.infosdafrique.com/index.php/en/Bénin/item/1068-histoire-politique-du-Bénin, consulté le 16/12/2020

[56] https://www.infosdafrique.com/index.php/en/Bénin/item/1068-histoire-politique-du-Bénin, consulté le 16/12/2020

de tous les secteurs de la société béninoise, y compris la communauté en exil et les anciens Présidents.

Le but de cette Conférence était la réforme des institutions politiques du pays bien que Kérékou refusait toute réforme politique qui conduirait à sa destitution[57].

Le rôle des partis politiques s'est manifesté en deux temps : dans la période transitionnelle et dans la période post-transitionnelle.

2.1.1. La période transitionnelle au Bénin

Le Bénin comme la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest a connu une transition. Loada, Augustin et Wheatley, Jonathan (2015), nous renseignent que dans beaucoup de cas de transition politique, notamment dans les sept États ouest-africains (le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo) qu'ils ont étudiés, une nouvelle constitution a été établie dans les débuts de la période de transition.

Les périodes transitoires sont importantes du point de vue de l'institutionnalisation de la démocratie car c'est à ce moment que l'architecture institutionnelle initiée au cours des Conférences nationales prend forme et que les élections fondatrices peuvent se dérouler (MAMOUDOU GAZIBO, 2005).

Pour arriver à un enracinement de la démocratie au Bénin le rôle des partis politiques s'est manifesté de plusieurs façons que nous allons montrer dans les points qui suivent.

2.1.1.1. La cohésion de l'opposition

Le Bénin a alors connu une implication d'une opposition unifiée et résistante aux pressions du régime autoritaire de Kérékou en développant une série de stratégies pour faire face à la dictature.

Dans leurs études des transitions en Afrique subsaharienne, Michael Bratton et Nicolas Van de Walle ont observé l'impact de la cohésion des partis d'opposition sur les processus de transition. Ces auteurs notent que dans les pays où l'opposition est unifiée sous un leader fort, il y a un plus grand nombre d'élections. Ils notent dans leurs analyses du début des années 1990 que, bien que dans certains cas, comme celui de la Namibie ou de l'Afrique du Sud, l'opposition était unifiée sous un parti qui occupait presque toute la place, il y a aussi des cas,

[57] https://www.infosdafrique.com/index.php/en/Bénin/item/1068-histoire-politique-du-Bénin. consulté le 6/7/2021

comme au Niger, où les partis d'opposition en sont arrivés à certaines ententes et coopèrent afin d'amener des réformes démocratiques (LAFLAMME, J. M., 2010).

Hormis le Parti Communiste du Dahomey (PCD), on ne compte aucun parti d'opposition actif au Bénin avant la période de transition, soit dans les années 70 et 80. Le PCD a formé plusieurs des leaders étudiants et syndicaux qui ont lancé les manifestations contre le régime du PRPB. Parmi les opposants au régime, il faut aussi compter les syndicats indépendants. En fait, les syndicats, les associations étudiantes et les associations professionnelles seront le fer de lance de l'opposition durant toute la période de transition.
Le PCD et les syndicats, notamment le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNES), s'imposent comme interlocuteurs incontournables auprès du pouvoir et comme force d'opposition.
Ce qui est intéressant dans l'analyse du mouvement de contestation qui se transformera en mouvement démocratique, c'est l'évaluation des mobiles des différents acteurs.
Au début de 1989, les étudiants et les enseignants sont les premiers à descendre dans la rue. Dénonçant les arriérés dans les paiements des salaires et des bourses, ces manifestants sont rapidement rejoints par plusieurs secteurs de la fonction publique. Si au départ, la partie visible des manifestations est l'alliance universitaires-fonctionnaires, les rassemblements publics sont plus hétérogènes qu'il n'y paraît. Le mouvement de contestation inclut également les travailleurs du secteur informel, les commerçantes et les Zémidjan (ADÉLAKOUN, C., 2008).
Les différents groupes ont coordonné leurs actions contre le gouvernement à l'époque des manifestations en formant des réseaux de communication pour faciliter leurs coordinations.

Dès 1989, plusieurs de ces groupes d'opposition ont tenu des rencontres à travers le pays afin de coordonner leur opposition au régime de Kérékou. Durant l'affrontement pacifique avec le gouvernement sur la question du nombre et de l'origine des représentants à la Conférence nationale, l'opposition resta unie à travers ses moyens de pression, de même que durant ses négociations avec les représentants du gouvernement. Avant la Conférence nationale, l'opposition se réunit pour former un front commun. Le 13 janvier 1990, les quatre principaux partis d'opposition en exil représentant les quatre anciens présidents du Bénin, décidèrent de maintenir un consensus entre eux pendant la conférence (LAFLAMME, J. M., 2010).

Cependant, malgré ces succès, il faut noter que le PCD, principal parti d'opposition, refusa de participer à la Conférence et appela encore à la révolte armée. Mais ce dernier n'a pu imposer sa voix durant cette période.

Par le simple poids du nombre, une opposition unifiée a pu imposer son agenda pendant les conférences nationales. De plus, une opposition plus unifiée sera plus à même de résister aux offres et aux menaces des représentants du gouvernement.
Si l'unité des partis d'opposition est maintenue sous la forme d'une coalition, ces derniers auront donc de grandes chances de gagner les élections.

Tableau n° 1 : Résumé des effets de l'unité de l'opposition

Durant la période de transition	**Agenda de réforme commune**
	Imposition de l'agenda commun durant les conférences nationales
	Résistance plus efficace aux propositions du gouvernement
Durant les élections	Amener des règles électorales plus justes (empêcher les fraudes majeures)
	Augmenter le taux de participation
	Remporter un plus grand nombre d'élections (si une coalition est maintenue)

Source : Julien Morency Laflamme, inspiré de Seely (2005) et de Bratton et Van de Walle (1997)

2.1.1.2. L'agenda de réforme commune

Une opposition unifiée est parvenue à imposer un agenda commun au cours des négociations.

Selon Valérie Bunce, la sélection des institutions politiques des nouvelles démocraties est déterminée par l'influence des forces démocratiques et des forces autoritaires au moment des négociations. Une opposition plus unifiée aura, donc, une force relative plus grande et devrait amener des institutions plus démocratiques (Laflamme, J. M., 2010).
Les cas du Bénin, par la contraste des réformes amenées par la conférence nationale, exemplifient ce point : La Conférence nationale au Bénin, était en bonne partie une décision du gouvernement de Kérékou. Les membres du comité préparatoire furent choisis en totalité par le gouvernement. Pour Kérékou, la conférence n'était en fait qu'un exercice de consultation qui devait mener à une libéralisation limitée du régime. Rapidement le processus semblait lui avoir échappé.
Le comité préparatoire, sous la direction de Robert Dossou, devait choisir les invités à la Conférence et, à cette fin, invita toutes les organisations politiques, économiques et sociales désireuses de participer, à envoyer leurs propositions de réforme.

On comptait 500 contributions à ce processus qui peuvent être divisées en quinze catégories. Le gouvernement se garantissait une large majorité à l'intérieur de la conférence. Cette proposition du gouvernement amena une véritable levée de boucliers de la part de l'opposition, qui manifesta et réclama que le nombre de représentants soit plus représentatif de la population.

Le gouvernement fit une seconde offre, après avoir négocié avec les principaux membres de l'opposition, en réduisant le nombre de représentants du PRPB, mais en s'assurant du support de la majorité des représentants à travers les organisations paysannes et régionales qui étaient supposément fidèles au régime.

L'opposition, comprenant la stratégie du PRPB, décida de jouer le jeu du gouvernement. Pour ce faire, les membres de l'opposition concentrèrent leurs efforts à gagner à leurs causes les représentants indépendants des organisations paysannes. Étant donné que ces associations avaient une large part des votes, cela permettrait à l'opposition de devenir majoritaire. Au début de la conférence nationale, il fallut choisir les officiels du présidium.

Monseigneur de Souza fut élu comme Président de la conférence et était assisté de douze autres membres.

Il faut noter ici deux points importants : aucun des candidats proposés par le PRPB ne fut élu et l'opposition a pu garantir des postes à l'intérieur du présidium pour chacun des groupes principaux. Cela est donc une preuve irréfutable de la forte concertation entre les partis d'opposition et ce, dès le commencement de la conférence nationale.

Une étape claire de la prise de contrôle de la conférence nationale par l'opposition fut le débat sur la souveraineté de ladite conférence. Kérékou, dans les discussions du début de la conférence, s'était entièrement opposé au principe de souveraineté de la conférence. Selon lui, la conférence nationale n'était qu'une assemblée consultative dont les recommandations seraient prises en compte ou rejetées selon son bon vouloir (LAFLAMME, J. M., 2010).

La consolidation de l'opposition s'est soldée par la proclamation de la souveraineté de la Conférence nationale, qui, au départ dépendait du Gouvernement. Cette souveraineté a permis d'imposer une période de transition avec pour Premier Ministre Nicéphore Soglo chargé de l'établissement d'un gouvernement de transition.

2.1.1.3. Résistance aux pressions du régime autoritaire

Au Bénin les partis de l'opposition se sont constitués en une plateforme dans une Conférence souveraine et ont pu même résister contre la pression du régime autoritaire de Kérékou :

« *En réaction, un ancien responsable de l'armée, le colonel Maurice Kouandété, déclarait que si les conférenciers n'arrêtaient pas de blâmer Kérékou pour les problèmes du pays, l'armée interviendrait pour mettre fin à la conférence. Face à la panique de l'assemblée, Monseigneur de Souza, Président de la conférence, proposa une pause à la conférence et alla immédiatement demander des explications au président Kérékou. La discussion fut longue, mais Monseigneur de Souza revint et déclara que Kérékou leur envoyait un message de paix, qu'il acceptait la décision de la conférence, mais qu'il demandait que les conférenciers passent plus de temps à débattre des réformes économiques plutôt que des réformes politiques* » (LAFLAMME, J. M., 2010).

Mais la pression ne s'en est pas arrêtée là, l'armée a continué à saboter les actions de la Conférence, mais toujours l'union et la détermination des membres de la Conférence a repoussé encore les tentatives de dissuasion de l'opposition.

C'est ainsi que dans la nuit du 24 février 1990, le vice-président de la conférence, Robert Dossou reçut la visite d'un responsable militaire qui lui annonça que les édifices de la conférence étaient entourés par des chars d'assauts et que l'armée songeait à y mettre fin. Léopold Dossou, plutôt que d'accepter les menaces de ce responsable, déclara que si l'armée osait mettre fin à la conférence, elle ferait face à une révolution sociale de toute la population béninoise (LAFLAMME, J. M., 2010).

Cette forme de résistance était une stratégie efficace contre la pression du régime, qui sembla fonctionner car les chars d'assaut furent retirés. De plus, le lendemain, des représentants de l'armée prirent la parole et annoncèrent que le colonel Kouandété n'avait pas le soutien des forces armées dans son désir de coup d'état, que ces derniers adhéraient au contraire à la conférence nationale (LAFLAMME, J. M., 2010).

2.1.1.4. Les stratégies de l'opposition

Les stratégies de l'opposition se manifestent à trois niveaux dont la radicalisation des membres de l'opposition, l'inclusion de l'élite autoritaire et l'amnistie des crimes de l'ancien régime.

2.1.1.4. 1. La radicalisation des membres de l'opposition

La lutte contre le régime autoritaire du Président Kérékou a longtemps été incarnée par le PCD. Ce parti clandestin, formé quelques années après le coup d'état de Kérékou, sera en fait le seul à lutter contre le PRPB durant la majeure partie des années 1970 et 1980.

Au début des années 1990, la conférence nationale béninoise devient le modèle à suivre pour plusieurs États africains (ADÉLAKOUN, C., 2008).

Le PCD qui ne proposait rien d'autre que la lutte armée contre le gouvernement et s'opposait ouvertement à toutes formes de négociation refusa donc de participer à la conférence nationale et menaça le régime de faire une révolution armée.

Ce parti a perdu beaucoup d'influence durant la période de transition. Ces appels à la révolte ne recevaient aucun écho de la part des autres partis d'opposition qui maintenaient leur option pour la négociation avec le régime. Une fois la conférence nationale terminée, les institutions de transition répondirent aux griefs de la population. Le PCD fut pour ainsi dire marginalisé durant cette période. Plusieurs de ses partisans quittèrent même le parti pour se joindre aux partis plus modérés et pro démocratiques (LAFLAMME, J. M., 2010).

2.1.1.4. 2. Inclusion de l'élite autoritaire

Au cours des négociations au sein de la Conférence nationale, certains des délégués de la conférence nationale au Bénin appelèrent à la destitution immédiate du président Kérékou. Mais ce dernier ne digérait en aucune façon l'idée de démissionner.

Cet avis de demander la destitution de Kérekou n'était pas partagé par tous les membres de la conférence, et dans cet ordre d'idées, les membres plus modérés de l'opposition, conscients de l'effet que cela aurait pu avoir sur la transition béninoise, demandèrent aux ex-présidents du Bénin, présents à la conférence, de tenter de calmer les radicaux et d'empêcher la lecture d'une motion qui irait dans ce sens.

Ainsi, Kérekou ne fut pas destitué et resta Président de la transition, mais son parti le PRPB n'aurait aucun pouvoir dans le gouvernement de transition.

Kérékou était encore Chef de l'Etat et Chef des forces armées, bien que le ministère de la défense soit sous la direction du Premier Ministre Nicéphore Soglo, élu à ce poste par la conférence.

De plus, Kérékou avait le droit de participer aux élections bien que son parti, le PRPB, avait été dissous. Ainsi, bien que les pouvoirs de l'élite autoritaire aient été réduits au Bénin, ils ont maintenu quelques pouvoirs et en particulier le droit de demeurer dans l'arène politique. Cette inclusion, surtout au regard de ce qui se passa au Togo, explique en partie l'aspect paisible de la transition béninoise et, comme le diraient Burton, Gunther et Higley, la stabilité de son régime démocratique (LAFLAMME, J. M., 2010).

Durant toute la conférence nationale, les ex-présidents jouèrent le rôle de médiateur entre les conférenciers et Kérékou.

2.1.1.4. 3. Amnistie des crimes de l'ancien régime

Plusieurs membres de l'opposition avaient souffert sous le régime de Kérékou. Ainsi, certains de ces membres souhaitaient se débarrasser du président. Cependant, il n'y eut aucune discussion sur la question d'amener Kérékou devant la justice. On note que les membres de l'opposition avaient concentré leurs énergies sur la réforme de l'État. Un des éléments qui témoigne du désir d'offrir une amnistie à Kérékou et au PRPB est la décision du Haut Conseil de la République de laisser la présidence à Kérékou et la chance au PRPB de se réformer comme parti politique sous une nouvelle dénomination. Les efforts déployés pour s'assurer le soutien des représentants du PRPB et du président Kérékou laissent aussi présager que l'idée de poursuivre ces derniers en justice ne semblait pas être une option. Plus tard, le Haut Conseil de la République (HCR) débattra longuement d'une proposition d'offrir une amnistie complète à Kérékou. Certains membres du HCR y étaient fortement opposés mais, finalement, la motion passa. Ces opposants ont compris l'importance d'offrir l'amnistie à Kérékou, surtout en comparaison avec ce qui se passa au Togo voisin.

Tableau n°2 : Résumé des stratégies de l'opposition

Empêcher un coup d'état par les éléments conservateurs du gouvernement	Empêcher la radicalisation des membres de l'opposition
	Inclusion de l'élite autoritaire dans le processus de transition
	Amnistie des crimes de l'ancien gouvernement.
Planifier les réformes démocratiques	La surveillance des élections
	La réécriture de la constitution

Source : Julien Morency Laflamme, inspiré par Seely (2005) et Schmitter et O'Donnell (1986)

2.1.2. La période post transitionnelle

La période post transitionnelle a été caractérisée l'organisation des élections générale qui ont été remportées par l'opposition et la réécriture de la nouvelle Constitution.

2.1.2. 1. Déroulement des élections

Le gouvernement de la période de transition fut très actif au Bénin en matière de préparation des élections présidentielles et législatives. Une loi fut en fait votée durant la conférence nationale, la loi N° 90-034, qui couvrait les modalités des élections pour la législature et l'exécutif, notamment l'élection des députés au scrutin proportionnel.

Tous les partis politiques ont des chances raisonnables d'être représentés vu que les députés sont choisis sous un système proportionnel dans chaque région. Tous les partis peuvent présenter un candidat à l'élection s'ils le désirent, car le résultat au premier tour n'est pas décisif. Même si Kérékou avait le plus de votes au premier tour, les partis d'opposition n'auraient qu'à tous soutenir l'autre candidat pour ainsi empêcher que Kérékou se maintienne au pouvoir.
En résumé, l'opposition a défini, avant le scrutin, des règles qui devaient empêcher la fraude aux élections.

2.1.2. 2. La réécriture de la nouvelle Constitution

Le Président de la République a vu ses fonctions redéfinies dans cette nouvelle typification des rôles.

Le Bénin entreprend de rompre avec cette personnalisation du pouvoir en réduisant les prérogatives du Chef de l'État. Aux termes du titre 2 de la loi constitutionnelle N° 90-022 dont huit articles lui sont consacrés, le Chef de l'État est maintenu dans ses fonctions jusqu'à l'élection de son successeur (article 14). Il reste le Chef des armées (article 16), préside le Conseil des ministres, nomme aux emplois civils et militaires (article 17). Il peut prendre des mesures exceptionnelles en cas de menace grave et immédiate sur les institutions. Il a donc conservé des pouvoirs appréciables, même si, dorénavant, il les exerce conjointement ou en consultation avec le Haut Conseil de la République et le gouvernement.

Les pouvoirs du Premier Ministre n'étaient pas aussi exorbitants : Aux termes de la loi N°90-022, il peut soumettre les projets de nomination au Président de la République après avis du HCR (article 24), dirige l'action du gouvernement et est responsable de la défense nationale (article 25). Il dispose d'un pouvoir réglementaire qui n'empiète pas sur celui du Chef de l'État (article 27). La détermination et la conduite de la politique de la nation relevaient de son gouvernement.

Le troisième organe issu de l'organisation des pouvoirs après la conférence nationale était le Haut Conseil de la République (HCP) qui faisait office de parlement transitoire. Il a été institué par la loi N° 90-022. Il était l'organe le plus important dans cette conjoncture critique, car il disposait non seulement de compétences législatives, mais il exerçait aussi une véritable tutelle sur le gouvernement. Il avait un droit de regard sur la désignation de ses membres et surtout, il contrôlait l'exécution des décisions de la conférence nationale. C'est en son sein qu'auraient été choisies des personnalités pour remplacer le Chef de l'État et le Premier

Ministre en cas de vacance de ces postes (article 32 de la loi N° 90-022 et article 3 de l'ordonnance 90-004). Mais l'aspect le plus important du HCR béninois a été son rôle en matière d'institutionnalisation. C'est cette structure qui était chargée de l'approbation de l'avant-projet de constitution, de l'étude des amendements qui lui ont été apportés, de la supervision du référendum constitutionnel, de l'accès équitable des forces politiques aux médias ainsi que de l'organisation des élections locales, législatives et présidentielles.

C'était donc l'organe clef de la transition du point de vue de la tâche de fixation du cadre institutionnel démocratique. En une année d'existence, le Haut Conseil de la République a réussi à remplir ces missions et à transformer les résolutions de la conférence nationale en réalités.

Durant la période de transition, le Haut conseil de la République (HCR) qui était composé de membres nommés par la conférence nationale, agissait comme une Assemblée législative en parallèle au gouvernement de transition. On note aussi deux autres dispositions électorales prises par le HCR : la première sur l'occupation de postes ministériels et la seconde sur l'utilisation des médias. La première résolution stipulait qu'un candidat, s'il occupe une position dirigeante dans le gouvernement de transition, doit démissionner quelques mois avant l'élection. La deuxième résolution limite le droit d'utilisation des médias à des fins électorales par le Président ou le Premier Ministre. Par ces deux règles, l'opposition s'est assuré que les médias et les organes politiques ne soient pas détournés à des fins électorales par les tenants du pouvoir.

La Commission constitutionnelle au Bénin (Titre 7 de la loi 92-022), dénommée Commission d'élaboration des textes fondamentaux au Niger (article 11 de l'acte 21), était une émanation de la conférence nationale. Elle était considérée comme un organe de transition au Bénin tandis qu'au Niger, comme un démembrement du HCR qui l'a créée par l'arrêté n° 01-PHCR du 17 janvier 1992. Cependant, le rôle était le même à servir à préparer l'avant-projet de constitution, la charte des partis politiques et le code électoral.

2.2. Le rôle ou actions des médias dans le processus de démocratisation du Bénin

L'histoire de la démocratie américaine rapporte que Thomas JEFFERSON, principal rédacteur de la Déclaration d'indépendance américaine avait laissé entendre ceci :

> *« S'il m'appartenait de décider si nous devrions avoir un gouvernement sans journaux ou des journaux sans gouvernement, je n'hésiterais pas un seul instant à choisir la deuxième option »*

Le rôle des médias est capital, de sorte que qu'une élection démocratique sans libertés des médias est tout simplement impossible. Ce sont donc les médias qui constituent la tribune principale à travers laquelle les candidats et les partis peuvent faire connaître leurs programmes. C'est à travers leurs reportages sur les enjeux du scrutin et leur mise en perspective des propositions des différents protagonistes que les électeurs pourront discerner les différences entre les candidats en lice.

En bref, les médias, dans un processus démocratique, ont un rôle d'informer sur le processus électoral (inscription sur les listes, modalités de scrutin.), analyser les enjeux du scrutin, observer la mise en place du scrutin (dénoncer les éventuels manques de transparence ou de rigueur) et faire un bilan de mandature.

Pendant la période de transition, un grand nombre de journaux ont paru au Bénin entre 1990 et 1992, Marie-Soleil Frère (2000) recense 84 journaux publics et privés etc. Ces derniers sont destinés à livrer les informations générales, exceptés donc les journaux à caractère spécial comme les magazines de religion et sport.

Il revient aux médias de mettre à la disposition des citoyens un bilan de la précédente mandature, les journalistes ont non seulement le droit, mais aussi le devoir de demander au gouvernement et à l'opposition de rendre les comptes concernant leurs réalisations et leurs éventuels manquements (Marie - Soleil Frère, 2009).

Tableau N°3 : Résumé des facteurs observés et de leurs impacts dans la période de transition et post-transitionnelle

Période	Facteurs	Impact
Période de transition (mars 1990- mars 1991)	Cohésion de l'opposition	Agenda de réformes communes
		Imposition de l'agenda commun durant les conférences nationales
		Résistance plus efficace contre les propositions du gouvernement
	Stratégies de l'opposition	Empêcher la radicalisation des membres de l'opposition
		Inclusion de l'élite autoritaire dans le processus de transition
		Amnistie des crimes de l'ancien gouvernement.

Période post transition (mars 1991-1996)	Cohésion de l'opposition	Amener des règles électorales plus justes (empêcher les fraudes majeures)
		Augmenter le taux de participation
		Remporter un plus grand nombre d'élections (si une coalition est maintenue)
		Survie des coalitions
	Stratégies de l'opposition	La surveillance des élections
		La réécriture de la constitution

Source : Julien Morency Laflamme, inspiré par Seely (2005) et Schmitter et O'Donnell (1986)

2.3. Rôle de la société civile dans le processus démocratique du Bénin

Les régimes autoritaires pré transition reposaient sur un lien fort de la société au politique, mais dans une tradition d'enfermement dans des cadres unitaires sous contrôle de l'État. Cela ne signifie pas que la société civile était neutralisée et sans expression. Au contraire, dans les régimes autoritaires existaient de multiples "modes populaires d'action politique", autant de stratégies d'évitement, de subversion et de contournements, mis en évidence par J.F. Bayart et TOULABOR, C., (*in* THIRIOT, C., 2002).

Les actions de la société civile n'étaient pas tout à fait dégagées lors du processus de transition démocratique au Bénin. Seulement des groupes d'étudiants et de syndicats ont joué un rôle important dans l'enclenchement des mouvements de contestation du régime autoritaire de Kérékou, lesquels mouvements se sont soldés par la création de la conférence nationale qui, dans la suite a pris le contrôle de gestion de la période transitionnelle.

Ainsi, le processus de démocratisation entamé au Bénin en 1990 a favorisé l'émergence de la Société Civile comme acteur sociétal. Dans la suite, le gouvernement béninois a pris compte de l'importance de la société civile. Depuis 1999, le gouvernement du Bénin a confirmé le rôle prépondérant des Organisations de la Société Civile (OSC) dans le développement en accordant plus de ressources à leur promotion[58].

[58] http://dfa-labo.com/web-repasoc/programme/la-societe-civile/ Consulté le 8/10/2020

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DE DROIT

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail de recherche intitulé « *Processus de démocratisation en Afrique : Le cas du Bénin de 1990 à 2006* » notre constat révèle que le processus de démocratisation au Bénin a été un travail de longue haleine après une série de coups d'état militaires et une instabilité politique sans précédent. Depuis son accession à l'indépendance, en 1960, le Bénin a connu trois moments forts :

D'abord de 1960 au lendemain des indépendances à 1972, le Bénin a connu une vie politique mouvementée caractérisée par l'avènement de 5 Constitutions, 12 coups d'Etat, dont 5 réussis.

Ensuite, de 1972 à 1990, sous le règne de Mathieu Kérekou, le Bénin adopte l'idéologie marxiste –léniniste. Le régime issu du coup d'Etat militaire de 1972 ayant permis à l'ancien Président Mathieu Kérekou de prendre le pouvoir, a durcit les choses, des mouvements de protestation se sont multipliés et se sont soldés par l'unification de l'opposition.

Enfin de 1990 à nos jours, le Bénin traverse une période de renouveau démocratique. Cette période, est caractérisée par un processus de démocratisation à la suite de l'unification de l'opposition et à ses stratégies de négociations pendant la période transitionnelle.

L'opposition resta unie durant les premières élections, ce qui lui permit de compléter les réformes politiques nécessaires à l'établissement des institutions démocratiques. Quand Kérékou reprit le pouvoir en 1996, le peuple béninois avait peur du retour du régime dictatorial que ADÉLAKOUN, C. (2008) qualifie de « retour du caméléon », mais le nouveau et ancien Président du Bénin avait bien peu de possibilités de détourner la démocratie béninoise en grande partie, grâce au large pouvoir du corps judiciaire, de la Commission électorale et du Parlement (LAFLAMME, J.M., 2010).

L'opposition a maintenu sa primauté, et les institutions transitionnelles limitaient les pouvoirs du Président par plusieurs mécanismes de *checks and balances*.

Durant cette période de transition, les choix stratégiques et le degré de cohésion adoptés par l'opposition ont permis à l'opposition plus unifiée, à la fois de résister au régime autoritaire, mais aussi à empêcher cette élite autoritaire, à travers divers accords, d'utiliser la force pour mettre fin aux réformes démocratiques.

Parmi les stratégies utilisées par l'opposition après le contrôle de la Conférence nationale, figure celle de l'intégration des membres de l'ancien régime, Kerekou lui-même ayant été

autorisé à diriger la transition même si ses pouvoirs étaient fortement réduits par la Constitution de transition.

Quelle que soit la voie empruntée, le processus de démocratisation a permis dans tous les pays l'instauration du multipartisme, du pluralisme politique, économique et syndical, l'organisation d'élections disputées, la rédaction de nouvelles constitutions et leur adoption par référendum ; bref, l'organisation de la vie démocratique

Malgré le pas franchi, les réformes constitutionnelles entreprises en octobre 2019, après un repoussement de la révision constitutionnelle à deux reprises en 2017 et en 2018, ont opéré un revirement démocratique : La révision a certes fixé le seuil de 10 % des voies au niveau national pour qu'un parti puisse avoir des sièges à l'Assemblée Nationale, dans ce cas, le législateur a aussi profondément transformé les enjeux du scrutin communal.

Au lendemain du vote, seuls l'Union progressiste (UP) et le Bloc républicain (BR), deux partis se réclamant de la mouvance présidentielle, ont été autorisés à participer aux législatives du 28 avril 2019[59]. Le résultat obtenu est que sur les 83 sièges de l'hémicycle, l'UP en a remporté 47 et le BR 36. Mais le taux de participation, de 27,12 %, a été l'un des plus bas de l'histoire du pays, et des violences ont éclaté au lendemain du scrutin, qui ont profondément ébranlé le pays, y compris dans les rangs du gouvernement[60].

Comme nous ne pouvons pas traiter ce sujet pour savoir ce qui est à la base de ce changement constitutionnel et son impact sur la démocratie au Bénin, nous laissons le soin aux futurs chercheurs et les invitons à élucider cette problématique.

[59] Notre travail est délimité de 1990 à 2006, période subdivisée en trois moments forts de la démocratisation du Béni, mais les réformes constitutionnelles de 2019 ont remis en cause le processus de la démocratisation ce qui paraît être une autre problématique faisant objet de recherches ultérieurs.

[60] https://www.jeuneafrique.com/mag/899707/politique/Bénin-democratie-en-danger-ou-en-chantier/

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. Textes législatifs

1. Constitution de la République de la France de 1958, *on* https://www.conseil-constitutionnel.fr/sites/default/files/as/root/bank_mm/constitution/constitution.pdf. consulté le 12/12/2020
2. Constitution de la République du Burundi du 7 juin 2018
3. LOI N° 2018-31 portant Code Electoral en République du Bénin, *on* http://coslepi.info/wp-content/uploads/2018/09/MIEUX-COMPRENDRE-LE-CODE-ELECTORAL-DU-BÉNIN-2018.pdf, consulté le 12/6/2021
4. La Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789, http://classes.bnf.fr/laicite/references/Declaration_droits_de_l_homme_citoyen_1789.pdf, consulté le 12/6/2021
5. Loi Constitutionnelle N° 90-022 portant Organisation des Pouvoirs durant la période de Transition au Bénin, on https://constitutionnet.org/sites/default/files/interim_constitution.pdf, consulté le 12/6/2021

II. Les ouvrages

1. AKINDES, F., *Les mirages de la démocratisation en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, dans MAMOUDOU, G., *Introduction à la politique africaine*, 2ème éd., Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010, 292 p.
2. ARCHAMBAULT, S., *Le rôle des médias dans l'exercice de la démocratie au Québec,* Université du Québec à Montréal, Mémoire, Février 2007, 104p.
3. BASSIOUNI, Ch., La *démocratie : Principes et réalisation*, Publication élaborée par l'Union interparlementaire, 1998, 114p.
4. BELISSA, M., *Fraternité universelle et intérêt national* (1713-1795), Éditions Kimé, 1998, 480 p.
5. COHEN, S., *La Résistance des Etats*, Paris, Editions du Seuil, 2003, 258p
6. CONAC, G., *L'Afrique en transition vers le multipartisme*, Paris, Economica, 1990 53p.

7. DAVAKAN B. A., *Citoyenneté et identités comme enjeux d'une « démocratisation ancrée » en Afrique noire : illustration par les trois villes autonomes du Bénin*, Université du Québec, de Thèse présentée comme exigence partielle du doctorat en sociologie, 2009, 355p.
8. FRERE, M.S., *Elections et médias en Afrique centrale : voie des urnes, voie de la paix*, Paris, Karthala, 2009, 352p.
9. FRERE, M.S., *Presse et démocratie en Afrique francophone : Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris, Karthala, 2000, 540p.
10. LOADA, A. et WHEATLEY, J., *Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest : Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, University of Zurich, 2015, 284p.
11. MAMOUDOU G., *Introduction à la politique africaine*, 2ème éd., Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010, 292 p.
12. MAMOUDOU G., *Les paradoxes de la démocratisation en Afrique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2005, 291p.
13. MAMOUDOU, G., et THIRIOT, C., *Le politique en Afrique : Etat des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, 2009, 366p
14. PRYEN, D., *Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest : Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, University of Zurich, *Collection Études africaines*, Paris, L'Harmattan, 2014, 284p.
15. TANGO, C., *L'Espagne : Franquisme, transition démocratique et intégration européenne 1939-2002*, Genève, euryopa, Institut européen de l'Université de Genève, 2006, 208 p
16. VON SYDOW, E., *La société civile et la démocratie : L'accès direct du citoyen à l'UE, Bruxelles, Comité économique et social européen, 2013, 52p., on* https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/resources/docs/qe-31-12-388-fr-c.pdf. consulté le 10/10/ 2020

III. Thèses et mémoires

1. BANSHIMIYUBUSA, D., *Les enjeux et défis de la démocratisation au Burundi. Essai d'analyse et d'interprétation à partir des partis politiques. Science politique.* Thèse, Université Pau et des Pays de l'Adour, 2018, 851 p.

2. CORINNE ADÉLAKOUN, *Les enjeux de la démocratisation au bénin le regard de la presse privée béninoise,* Mémoire, Québec, Université du Québec à Montréal, mars 2008, 106p.

3. GUILLAUME R., La *démocratie : ses évidences et son avenir*, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en philosophie pour l'obtention du grade de maîtrise en arts « M.A. », 2007, 143p.

4. MORENCY-LAFLAMME, J., *La démocratisation au Togo et au Bénin : L'influence des stratégies des groupes d'opposition*, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de maîtrise en Science Politique, 2010, 108p.

IV. Les articles

1. BABACAR, G., *La Démocratie en Afrique : Succès et Résistances,* 2009/2 n° 129 | pages 5 à 26, file:///C:/Users/poihgfdsz/Downloads/POUV_129_0005.pdf, consulté le 12/9/2020

2. BADIE, B., *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique,* Coll. «L'espace du politique» Paris: Fayard, 1992, 334 p. *on* https://www.cambridge.org/core/journals/canadian-journal-of-political-science-revue-canadienne-de-science-politique/article/abs/le, consulté le 2/7/2021

3. BAYART, F., dans « la politique du ventre », *on* URI: http://id.erudit.org/iderudit/015223ar, consulté le 13/7/2021, Extrait de L'État en Afrique. La politique du ventre, Paris, Librairie Fayard, coll. L'espace du politique, 1989, 439 p

4. BAYART, J. F, *La problématique de la démocratie en Afrique noire « La Baule, et puis après ? »*, 1990, 16p., https://journals.openedition.org/apad/3503, consulté le 12/9/2020

5. CHATRIOT, A., La *société civile redécouverte : quelques perspectives françaises,* Berlin, 2009, 41p., http://edoc.vifapol.de/opus/volltexte/2011/2865/pdf/iv09_402.pdf, consulté le 12/9/2020

6. Consortium for Development Partnerships (CDP), *Mass Media et Démocratie en Afrique Occidentale : Presse Audiovisuelle et Construction Démocratique au Bénin :*

De la Nécessité de deux Niveaux de Lecture des Mutations en Cours, Research Report N °10 : 2008. 45p., https://codesria.org/IMG/pdf/Benin_Rep_10.pdf, consulté le 24/5/2021

7. CVETEK, N., ET FRIEDEL D., « *Qu'est-ce que la société civile ?*»2009, 33p., *on* https://www.issuelab.org/resources/20204/20204.pdf, consulté le 13/7/2021

8. DULPHY, A., *L'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Grèce) : nouvelles approches historiographiques des dictatures et de la transition démocratique (1960 -2000).* Introduction, 2016, 9p.

9. EREVAN, A., Conclusions du Forum du Conseil de l'Europe pour l'avenir de la démocratie, juin 2007, *on*, https://www.coe.int/t/dgap/forum-democracy/Activities/Forum%20sessions/2010/Working%20documents/Proceedings_fr.pdf, consulté le 18/6/2021

10. GUILLAUME A. C., *Corruption, croissance et démocratie en Afrique : la difficile consolidation.* Centre d'Etudes et Recherche Internationale, Université de Montréal, 2015, 28p. https://core.ac.uk/download/pdf/151554008.pdf, consulté le 12/6/2021

11. HUNTINGTON, S., P., The *third wave: Democratization in the late twentieth century.* Vol. 4. University of Oklahoma press, 1993, 24 p., https://www.ned.org/docs/Samuel-P-Huntington-Democracy-Third-Wave.pdf, consulté le 12/6/2021

12. JACQUEMOT, P., Les *élections en Afrique, marché de dupes ou apprentissage de la démocratie ?* 2009, 11p.

13. KOCOJ HENRYCK, La *Révolution française vue par Bernard Guillaume Goltz*, envoyé de Prusse à Paris, *in* Annales historiques de la Révolution française, n°312, 1998, pp. 301-310, http://mapageweb.umontreal.ca/melancon/biblio58.html, consulté le 18/3/2021

14. LOADA, A., La *limitation du nombre de mandat présidentiels en Afrique francophone*, 2003, 36p., http://afrilex.u-bordeaux.fr/wp-content/uploads/2021/03/3doc8loada.pdf, consulté le 18/3/2021

15. NAOUFEL LIOUANE, *Transition démocratique et croissance économique : Quelles leçons pour les pays du printemps arabe ?* Conférence Paper, 2012

16. NDAYISABA, I., (2017) "*Processus de Démocratisation et Polarisation d'une Société. Une Analyse de la Crise Actuelle au Burundi* (Avril 2015-Juin 2016)," Journal

of African Conflicts and Peace Studies: Vol. 3: Iss. 2, 38-50. doi.org/10.5038/2325-484X.3.2.1100 Available at: https://scholarcommons.usf.edu/jacaps/vol3/iss2/3, visité le 15/6/2021

17. O. IGUE, J., « *Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ?* », International Development Policy | Revue internationale de politique de développement, 2010, on https://journals.openedition.org/poldev/120#tocto1n2, consulté le 29/6/2021

18. PIMENTA, C., GONÇALVES, O. F., & BRANDÃO, A. (2000). La Stratégie Nationale du Portugal entre 1926 et nos jours. *Monographies en gestion et économie internationales. CETAI (Centre détudes en Administration Internationale). Montréal, École des Hautes Études Commerciales, in http://www. fep. up. pt/docentes/cpimenta (on-line 25/10/2007).*

19. QUINTIN, P., *Les élections en Afrique : entre rejet et institutionnalisation*, 1997, 14p., http://polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/quantin1.pdf, consulté le 18/11/2020

20. RAVELOSON, J.A., Qu'est-ce que la démocratie, 2008, 24p, *on* http://library.fes.de/pdf-files/bueros/madagaskar/05856.pdf, consulté le 13/7/2021

21. SALDANHA, A., « *Révolution des OEillets : transition sociopolitique et démocratisation au Portugal* », *ILCEA* [En ligne], 13 | 2010, mis en ligne le 30 novembre 2010, consulté le 21 décembre 2020., URL:http://journals.openedition.org/ilcea/872, DOI : https://doi.org/10.4000/ilcea.872, consulté le 16/6/2021

22. SAUR, L., *Démocratie en Afrique subsaharienne : dépasser les certitudes occidentales*, 2015, 43 p., https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01508805/document,

23. SIAKA Coulibaly, « *Quelle société civile pour le renforcement de la démocratie au Burkina Faso* ? », avril 2009, 11p.

24. STEPHEN, S., *Négrologie : comment l'Afrique se meurt*, Paris, Calmann-Lévy, 2003, dans MAMOUDOU, G., 2010)

25. THIRIOT, C., Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : Eléments de réflexion à partir du cas du Mali « Revue internationale de politique comparée » 2002/2 Vol. 9 | pages 277 à 295

26. VITTIN, T.E, *Le Bénin à l'heure du renouveau démocratique*, 1990, pp.138-142 https://polaf.hypotheses.org/files/2020/05/038138.pdf. consulté le 13/7/2021

27. WALTER RODNEY, *How Europe Underdevelopped Africa*, Détroit, Howard University Press, 1972, *in,* MAMOUDOU G., 2010

V. Les rapports

1. Global Commission, *Une stratégie destinée à améliorer l'intégrité des élections dans le monde*, Rapport de la Commission Mondiale sur les élections, la démocratie et la sécurité, septembre, 2012, 76p.

VI. Webographie

1. file:///C:/Users/poihgfdsz/Downloads/lls-ht-ch7-grece.pdf,, consulté le 7/7/2021
2. file:///D:/HISTOIRE%20DU%20BÉNIN%202/situation%20geographique%20du%20Bénin.pdf, consulté le 6/7/2021
3. http://dla-labo.com/web-repasoc/programme/la-societe-civile/ Consulté le 8/10/2020
4. http://toupie.org/Dictionnaire/Democratie.htm, consulté le 26/6/2021
5. Http://www.ac-grenoble.fr/college/jastres.aubenas/IMG/pdf/La_Revolution_francaise_et_l_Empire_1789-1815.pdf, consulté le 21/6/2021
6. Http://www.acgrenoble.fr/college/jastres.aubenas/IMG/pdf/La_Revolution_francaise_et_l_Empire_1789-1815.pdf, consulté le 21/6/2021
7. http://www.commodafrica.com/01-10-2020-la-croissance-du-Bénin-serait-de-23-en-2020-avec-19-pour-le-vivrier, consulté le 6/7/2021
8. http://www.pariciladémocratie.com/approfondir/pouvoirs-et-democratie/1434-origines-de-la-democratie-d-athenes-a-aujourd-hui, consulté le 20/6/2021
9. http://www.toupie.org/Dictionnaire/Democratie_representative.htm, consulté le 1/10/2020
10. https://Bénin.fm/decouvrir-le-Bénin/presidents-dahomey-Bénin-de-1960-a-jour/, consulté le 13/7/2021

11. https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1490, consulté le 10/6/2021
12. https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/1415, consulté le 15/6/2021
13. https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/804, consulté le 15/6/2021
14. https://reseau-mirabel.info/ressource/576/Millenaire-3-Le-centre-de-Ressources-Prospectives-du-Grand-Lyon#:~:text=Ressource%20Mill%C3%A9naire%203%20%3A%20Le%20centre,Lyon%20%E2%80%94, consulté le 20/6/2021
15. https://sites.google.com/site/atltourBénin/le-enin-au-coeur-de-l-afrique, consulté le 6/7/2021
16. https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/histoiregeographie/Ressources_lycee_2019/Ressources_HGSSP/th1_democratie/AXE_2_Fiche_revolution_des_oeillets__version_complete.pdf`, consulté le 13/2021
17. https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-de-louest-Bénin/perspectives-economiques-au-Bénin#:~:text=La%20croissance%20%C3%A9conomique%20au%20B%C3%A9nin,29%2C6%20%25%20en%202019.&text, consulté le 12/12/2021
18. https://www.annabac.com/revision-bac/transition-democratique-au-portugal-et-en-espagne-1974-1982, consulté le 13/6/2021
19. https://www.bbc.com/afrique/54529546, consulté le 27/6/2021
20. https://www.Bénin-consulat.fr/Bénin-vie-politique/, consulté le 12/12/2020
21. https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/Bénin/presentation-du-Bénin/, consulté le 12/12/2020
22. https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/Bénin/presentation-du-Bénin/, consulté le 16/12/2020
23. https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/jpg/benin-2_cle0116dc.jpg, consulté le 17/7/2021
24. https://www.dw.com/fr/les-chemins-de-la-d%C3%A9mocratie-les-conf%C3%A9rences-nationales-souveraines-en-afrique/a-47522644 consulté le 10/6/2021
25. https://www.histoire-pour-tous.fr/dossiers/5619-revolution-americaine-et-naissance-des-etats-unis.html, consulté le 7/7/2021
26. https://www.histoire-pour-tous.fr/dossiers/5619-revolution-americaine-et-naissance-des-etats-unis.html, consulté le 7/7/2021

27. https://www.infosdafrique.com/index.php/en/Bénin/item/1068-histoire-politique-du-Bénin. consulté le 16/12/2020
28. https://www.jeuneafrique.com/mag/519337/economie/grand-format-Bénin-une-economie-fortement-dependante-du-geant-nigerian/, consulté le 12/12/2020
29. https://www.jeuneafrique.com/mag/899707/politique/Bénin-democratie-en-danger-ou-en-chantier/
30. https://www.lefigaro.fr/flash-actu/grece-incidents-pendant-la-commemoration-du-soulevement-etudiant-de-1973-20201117, consulté le 7/7/2021
31. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/05/03/au-togo-faure-gnassingbe-investi-president-l-opposition-continue-a-contester-l-election_6038504_3212.html consulté le 15/2/2021
32. https://www.monde-diplomatique.fr/1975/03/A/33026 , consulté le 13/6/2021
33. https://www.universalis.fr/encyclopedie/democratie/, consulté le 17/7/2021
34. https://www.universalis.fr/encyclopedie/seconde-revolution-anglaise/, consulté le 25/6/2021
35. *Le Figaro* du 26 avril 1974, sur le https://www.lefigaro.fr/histoire/archives/revolution-des-oeillets-il-y-a-45-ans-un-putsch-abolissait-la-dictature-au-portugal-20190424. consulté le 10/6/2021

ANNEXES

La Liste de Présidents et Chef d'état du Bénin depuis son indépendance à aujourd'hui

N°	Portrait	Nom	Début du mandat	Fin du mandat	Appartenance politique	Notes
		Hubert Maga (1916-2000)	1er août 1960	27 octobre 1963	RDD	Destitué suite à un coup d'État.
		Col. Christophe Soglo (1909-1983)	27 octobre 1963	25 janvier 1964	*Militaire*	*Président du Gouvernement provisoire*
		Sourou Migan Apithy (1913-1989)	25 janvier 1964	27 novembre 1965	PDD	Démissionne.
		Justin Ahomadegbé (1917-2002)	27 novembre 1965	29 novembre 1965	PDD	*Président par intérim*
		Tahirou Congacou (1911-1993)	29 novembre 1965	22 décembre 1965	PDD	*Président par intérim* Destitué.
		Gnl Christophe Soglo (1909-1983)	22 décembre 1965	19 décembre 1967	*Militaire*	*Chef de l'État* Destitué.

		Jean-Baptiste Hachème (1929-1998)	19 décembre 1967	20 décembre 1967	*Militaire*	*Chef du Comité révolutionnaire*
		Maurice Kouandété (1932-2003)	20 décembre 1967	21 décembre 1967	*Militaire*	*Chef de l'État*
		Alphonse Alley (1930-1987)	21 décembre 1967	17 juillet 1968	*Militaire*	*Chef de l'État*
		Émile Derlin Zinsou (1918-2016)	17 juillet 1968	10 décembre 1969	Indépendant	Destitué suite à un coup d'état.
		Maurice Kouandété (1932-2003)	10 décembre 1969	13 décembre 1969	*Militaire*	*Chef de l'État*
		Paul-Émile de Souza (1930-1999)	13 décembre 1969	7 mai 1970	*Militaire*	*Chef de l'État*
		Hubert Maga (1916-2000)	7 mai 1970	7 mai 1972	RDD	*Chef du Conseil présidentiel*

		Justin Ahoma degbé (1917-2002)	7 mai 1972	26 octobre 1972	PDD	*Chef du Conseil présidentiel*
		Mathieu Kérékou (1933-2015)	26 octobre 1972	30 novembre 1975	*Militaire*	
		Mathieu Kérékou (1933-2015)	1er mars 1990	4 avril 1991		*Militaire* PRPB/UFP
		Nicéphore SOGLO (1934	1991	4 avril 1996		FARD-Alafia
		Mathieu Kérékou (1933-2015)	4 avril 1996	6 avril 2006		FARD-Alafia
		Boni Yayi (né en 1951)	6 avril 2006	6 avril 2016		Indépendant
		Patrice Talon (né en 1958)	2016	6 avril 2016 23 mai 2021	*en fonction*	Indépendant

Sources : *https://Bénin.fm/decouvrir-le-Bénin/presidents-dahomey-Bénin-de-1960-a-jour/*, **consulté le 13/7/2021**